

LE SPORT

Monica Seles et Sanchez en finale à Roland-Garros

Monica Seles et Arantxa Sanchez, têtes de série no 1 et 5, se sont qualifiées hier à Roland-Garros, pour la finale des Internationaux de tennis de France. Avec facilité, elles ont défait respectivement Gabriela Sabatini (no 3) et Steffi Graf (no 2). **S-4**



LES ARTS

Le Prix d'Europe 1991 décerné à Stéphane Rancourt

Le Prix d'Europe 1991 a été décerné à Stéphane Rancourt, hautboïste de 24 ans de Lévis, à la suite des auditions qui se sont terminées hier, à l'université Laval. **C-4**

QUÉBEC

Les goélands écument la place d'Youville

Il y a, actuellement, dans les rues du centre-ville de Québec, quelque 500 jeunes plongés dans la merde de la drogue jusqu'au cou. Ils ont entre 13 et 17 ans... **B-7**

LE QUÉBEC

Le groupe conseil d'Hydro est biaisé, selon Libman

Le chef du PÉ, Robert Libman, soutient que certains experts américains chargés de conseiller Hydro-Québec pourraient se trouver en conflit d'intérêts. **A-5**

LA RÉGION

Les mineurs d'Asbestos se prononcent sur la grève

Les 526 travailleurs horaires du producteur d'amiante JM Asbestos à Asbestos décident aujourd'hui s'ils feront grève pour appuyer leurs revendications. **B-8**

L'ÉCONOMIE

Le taux d'escompte sous la barre des 9 %

La Banque du Canada a abaissé son taux d'escompte à 8,96 %, hier. C'est la première fois depuis le 20 avril 1988 que le taux descend sous la barre des 9 %. **B-1**

LE MONDE

L'OTAN élargira ses liens avec ses ex-adversaires

L'OTAN va développer davantage ses liens avec les pays de l'ancien Pacte de Varsovie et leur propose un « partenariat » afin d'assurer la stabilité en Europe. **A-10**

L'INDEX

GÉNÉRAL

Annonces classées	C-5 à C-11
Arts	C-1 à C-4
Décès	C-11 et C-12
Économie	B-1 à B-5
Éditorial	A-14
Horoscope	C-10
Le Monde	A-10 à A-12 et A-15
Louis Guy Lemieux	B-7
Où aller à Québec	C-4
Québec et l'Est québécois	A-8, B-6 à B-8
Week-end	C-1 à C-4

TABLOÏD

Bandes dessinées	S-15
Bridge	S-14
Ce soir à la télé	S-16
Météo	S-16
Mots croisés	S-14
Mot mystère	S-14
Sport	S-1 à S-14

LA MÉTÉO

Ensoleillé. Max. : 22 à 25. Min. : 10 à 12. Vents modérés devenant d'ouest de 30 à 50 km/h en après-midi. Samedi : nébulosité partielle. **S-16**

Bourassa et Rae s'entendent pour faire participer leurs députés Le PQ dans le bain malgré lui

MONTREAL — Par l'entremise du projet de loi 150, les députés péquistes pourraient se retrouver dans l'obligation de participer à des discussions sur le renouvellement du fédéralisme avec des députés des autres provinces.

par MICHEL DAVID
LE SOLEIL

À l'issue d'une rencontre qui a duré une heure et demie, hier, à Montréal, le premier ministre Bourassa et son vis-à-vis ontarien Bob Rae ont dû constater qu'il ne s'entendent toujours pas sur une formule pour rem-

placer les conférences à 11, dont M. Bourassa ne veut plus entendre parler, que ce soit sous la forme de l'assemblée souhaitée par M. Rae ou autrement.

Ils ont cependant convenu qu'il était « très important, au cours des prochains mois, de continuer les discussions entre les provinces pour résoudre

l'impasse constitutionnelle ». Pour contourner la difficulté, on compte utiliser le canal des commissions parlementaires spéciales créées dans les diverses provinces.

« Nous espérons que nos comités auront des discussions. Nous avons (en Ontario) le comité Silipo. Il y a des commissions qui seront établies au Québec. On va créer des institutions de discussion. Il y a un dialogue qui va commencer », a expliqué M. Rae, qui continue cependant à croire qu'il faudra

mettre la population canadienne dans le coup un jour ou l'autre.

« L'étape où nous en sommes, c'est la démocratie parlementaire, a poursuivi M. Bourassa. On a des commissions qui vont commencer à siéger à Québec, à la suite de l'adoption de la loi 150. Il y en a dans d'autres provinces. Je crois qu'on peut s'en remettre à ce processus ».

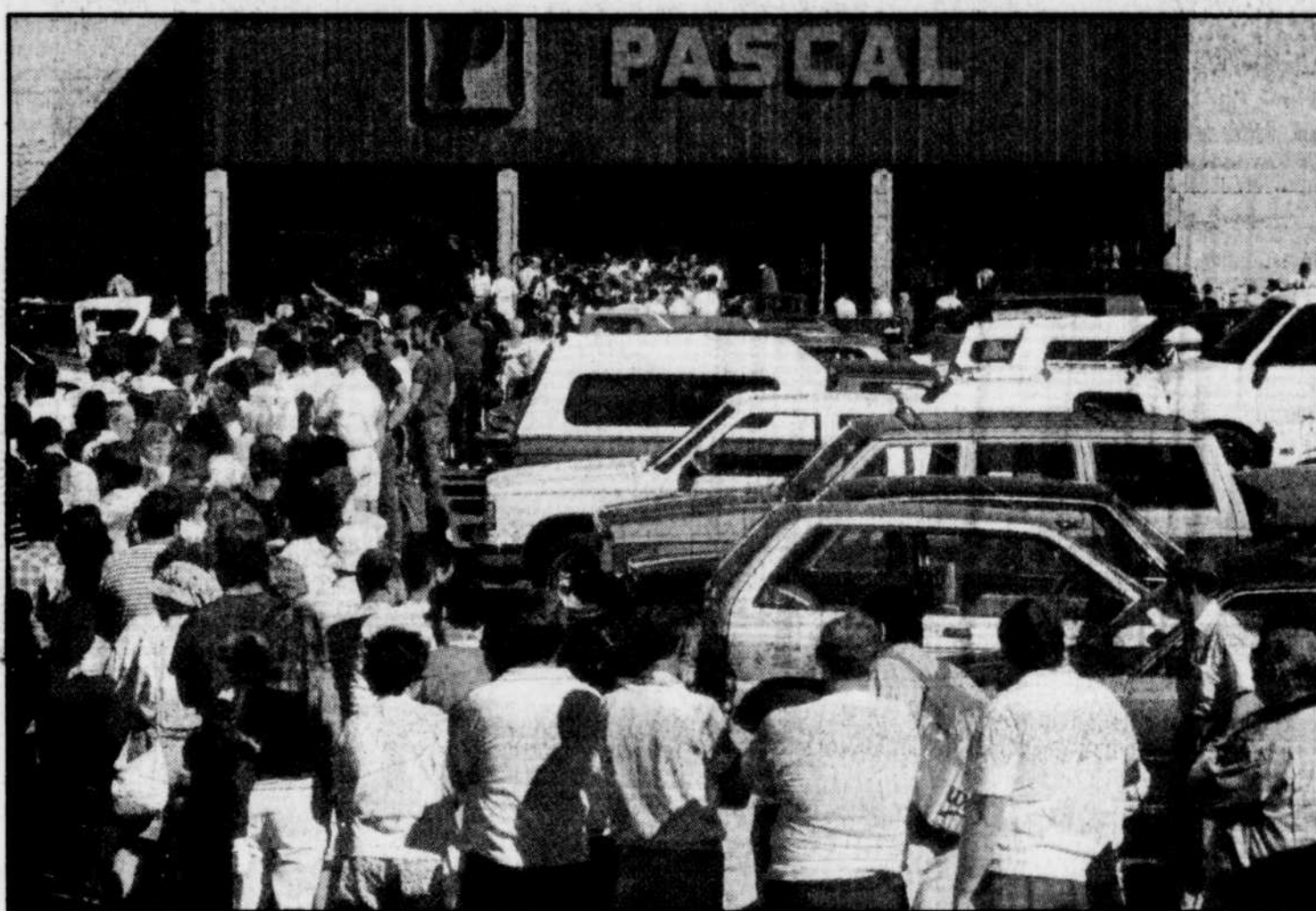
Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, la commission

qui sera chargée d'apprécier les offres du Canada anglais ne demeurera pas inactive en attendant ces offres. D'une certaine manière, elle participera même à leur élaboration. « Il n'y a rien qui empêche, avant le dépôt de ces propositions, qu'il y ait un dialogue entre les différents partenaires ad hoc », a déclaré M. Bourassa.

Le premier ministre lui-même ne sera pas inactif non plus au cours des mois d'été. Il

Suite A-2, Bourassa...

La dernière ruée vers les magasins Pascal



À quelques minutes de l'ouverture de la vente de liquidation au Pascal de Place Fleur de Lys, des centaines de personnes se massaient aux portes de l'établissement. Les premiers clients à se présenter sur place l'ont fait au moins deux heures avant l'ouverture. Cette scène s'est reproduite dans les 21 autres magasins de la chaîne en faillite. Les consommateurs bénéficiaient de rabais variant entre 25 et 60 %. Une demi-heure après l'ouverture du magasin, des files d'attente de plusieurs dizaines de personnes s'étaient constituées à chaque caisse enregistreuse. La vente de liquidation doit se poursuivre au cours des prochains jours. **C.**

Nouveaux pouvoirs de taxation proposés aux commissions scolaires

MONTREAL — Le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, n'écarter pas l'idée de donner, dès l'an prochain, de nouveaux pouvoirs de taxation aux commissions scolaires pour leur permettre d'aller chercher dans les poches de leurs contribuables la marge de manoeuvre financière que le gouvernement du Québec ne pourrait pas leur donner.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

C'est ce que le ministre a exprimé clairement, hier soir à l'ouverture du 36^e congrès de la Fédération des commissions scolaires, à Montréal.

Pour M. Pagé, quoi qu'on en dise et quoi qu'on en pense, l'éducation doit demeurer la priorité du gouvernement du Québec.

Il a donc fait une promesse aux 1200 congressistes réunis : « Le prochain budget (1992) du ministère de l'Éducation, a-t-il dit, doit recevoir le même taux de croissance que les autres dépenses du gouvernement du Québec, sinon nous devrions vous donner les leviers appropriés pour intervenir chez vous, dans votre milieu, à partir de vos choix avec l'argent qui vient de chez vous. »

On se souviendra que l'an dernier, le gouvernement du Québec avait permis l'élargissement du champ de taxation foncière des commissions scolaires pour leur permettre d'aller chercher 320 millions \$ dans les poches de leurs contribuables.

Autonomie

Cette déclaration du ministre a été accueillie assez froide-

ment par les commissaires d'écoles, qui, tout en voulant plus d'autonomie, aimeraient cependant pouvoir définir eux-mêmes leurs responsabilités.

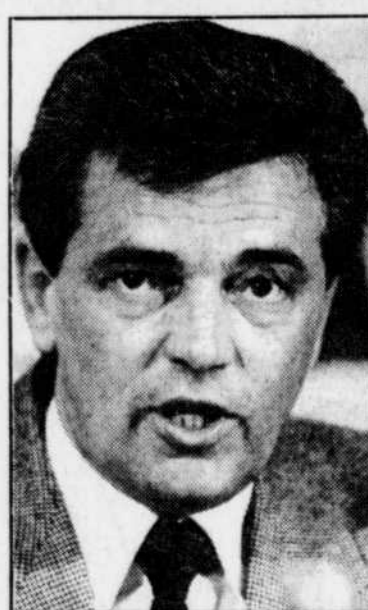
Ce 36^e congrès est en effet centré sur l'autonomie que veulent récupérer les quelque 200 commissions scolaires du Québec.

Les commissions scolaires ont donc décidé de secouer le carcan que leur a imposé progressivement le ministère de l'Éducation depuis 25 ans.

Pour la Fédération des commissions scolaires du Québec, il faut revenir au gros bon sens dans le secteur de l'éducation au Québec.

Et les dirigeants scolaires semblent d'accord sur un point : un retour au gros bon sens ne peut se faire qu'en rapprochant les lieux de décision en matière d'éducation des élus scolaires, donc de la population, des enfants et des parents.

Ce qui veut dire en contrepartie que le gouvernement du Québec, qui a cherché à tout centraliser dans ce secteur depuis 25 ans, doit maintenant renverser la vapeur et accepter une décentralisation progressive des pouvoirs vers les commissions scolaires.



Selon le ministre Pagé, l'éducation doit demeurer une priorité.

Les commissaires d'écoles en sont arrivés à la conclusion que le processus actuel de décision dans le réseau de l'éducation est long, laborieux, coûteux, que les instructions, politiques, directives, règlements et consignes se multiplient, entraînant du même coup une « déresponsabilisation » des pouvoirs locaux et une sous-utilisation du potentiel existant dans les commissions scolaires.

C'est presque à un constat d'échec qu'en arrivent les élus scolaires : le gouvernement qui a pris en main l'éducation refuse d'en faire une de ses priorités. Et pourtant c'est l'avenir du Québec qui se joue dans les écoles par le moyen de la formation de la main-d'oeuvre qui devrait permettre aux entreprises québécoises d'être com-

Suite A-2, Commissions...

Autre texte en page A-6

Des régions supplient les médecins de venir travailler chez eux

Alors que le ministre de la Santé et des Services sociaux songe à sévir contre les médecins au moyen d'une loi forçant le retour au travail, des représentants des régions supplient les médecins de venir travailler dans leur milieu.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

« Nous voulons travailler avec les médecins, nous voulons gérer, planifier avec eux. Nous les voulons comme collaborateurs. Nous les voulons plus forts qu'ils pensent », a supplié presque, M. Charles Chamard, président du CRSSS Chaudière-Appalaches.

Cet appel unanime réclamant des médecins, les présidents des CRSSS de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamisque, des Îles-de-la-Madeleine-Gaspésie l'ont lancé, hier, en conférence de presse.

Sur la Côte-Nord, par exemple, on a besoin de 100 omnipraticiens, il n'y en a que 71 ; il faudrait 78 spécialistes, seulement 38 s'y sont installés. Et cela, explique le président du CRSSS, en dépit du million dépensé en bourses d'étude, équipements médicaux, et prime d'installation pour attirer les médecins sur la Côte-Nord.

Situation similaire en Abitibi-Témiscamisque, où on dépense annuellement 2,5 millions \$ pour transporter en ville les gens qui ont besoin de se faire soigner pour des choses aussi simples qu'une fracture ou une petite chirurgie.

En Gaspésie, à chaque an-

née, 20 000 personnes « montent » se faire soigner à Québec ou Montréal. Ces déplacements représentent des coûts sociaux énormes : perte de salaire, frais de gardienne, familles séparées. « Des familles entières quittent la région quand un de ses membres est malade », remarque Aline Malenfant, présidente du CRSSS de cette région. Parfois, par manque d'argent pour venir en ville, les gens ne se feront même pas soigner, ajoute Gilbert Barette, du CRSSS d'Abitibi-Témiscamisque.

Mécanisme permanent contre les médecins

La rencontre de lundi avec les présidents des quatre fédérations de médecins est celle de la dernière chance, a déclaré le ministre Marc-Yvan Côté. Aucune pénalité n'est à prévoir aujourd'hui, à cause de la journée d'étude des médecins dans 8 régions du Québec, mais c'est la limite, assure-t-il.

« Mercredi, au conseil des ministres, je ferai un certain nombre de propositions... y compris des moyens permanents de faire face à ce genre de situation (i.e. l'absence des médecins de leur lieu de travail) », a déclaré le ministre, désireux

Suite A-2, Régions...

Autre texte en page A-6

Suites de la première page

Bourassa...

se rendra à Toronto au cours de la première quinzaine de juillet et il a indiqué son intention de rencontrer d'autres premiers ministres.

Sur le contenu de la réforme constitutionnelle, M. Bourassa a soutenu que lui et M. Rae n'en avaient « pas tellement discuté », mais il est clair qu'on est loin d'une entente. L'Ontario est prête à discuter d'un nouveau partage des pouvoirs, mais M. Rae tient toujours à des standards nationaux, que peut seul imposer un gouvernement central fort.

La rencontre d'hier était une « réunion entre amis », a dit M. Rae, qui semble en voie de remplacer David Peterson dans le cœur de Robert Bourassa. « L'amitié et les relations entre nos provinces sont des choses permanentes qui traversent l'histoire et l'émotion », a-t-il ajouté.

Contrairement à Joe Clark, M. Rae a bien pris de soin de ne pas vanter la « flexibilité » de son vis-à-vis. Ce serait plutôt le contraire. « Je reconnais en M. Bourassa un représentant de sa province qui parle directement et avec une grande franchise de la situation de son cher Québec », a déclaré le premier ministre ontarien.

M. Rae a dit qu'il comprenait parfaitement ce que les Québécois avaient pu ressentir après l'échec de l'accord du lac Meech et que lui-même était toujours disposé à reconnaître le « caractère distinct, unique » de la société québécoise dans la Constitution.

Mais il a également insisté sur le fait que la prochaine ronde de négociations devra être un « Canada round » et répondre aux aspirations du reste du Canada. « On n'enlève rien au Québec en reconnaissant la réalité des autres ».

M. Rae croit « difficile mais possible » de respecter l'échéance d'octobre 1992, que fixe le projet de loi 150, dont M. Bourassa a de nouveau promis l'adoption avant l'ajournement du 21 juin, à moins que le PQ ne fasse une obstruction systématique.

« La question n'est pas le temps, la question est de savoir si on a la volonté nécessaire », a dit M. Rae qui dit voir une volonté en ce sens se développer dans le reste du pays.

MM. Bourassa et Rae ont abordé le dossier du train rapide, mais ils n'ont pas discuté des avantages comparés des deux projets concurrents, le TGV de Bombardier et le Sprintor de ABB. « Nous avons décidé de continuer les discussions avec le gouvernement fédéral et le secteur privé », a simplement dit M. Rae.

L'opposition...

le gouvernement. L'opposition veut aussi des modifications aux règles de fonctionnement des commissions parlementaires qui vont étudier les questions relatives à l'accession à la souveraineté et les éventuelles offres de renouvellement du fédéralisme.

Tel qu'il est actuellement, si ce projet de loi ne devait pas être adopté, « ça ne crée pas chez nous de tragédie », commente M. Brassard. Et les changements réclamés par le PQ sont à prendre ou à laisser. « Pas question de nous enliser dans la bouillabaisse des tractations de coulisse sur des amendements possibles au projet de loi 150 ».

M. Brassard soutient que les concessions possibles ont été « faites lors des travaux de la Commission Bélanger-Campeau. S'ils n'acceptent pas nos amendements, on votera contre non seulement en deuxième lecture, mais aussi en troisième lecture ».

C'est le message qui vient de la base du parti et « le caucus est unanime, parfaitement unanime », assure le whip péquiste malgré les prétentions contraires qui sont diffusées dans les rangs libéraux où on soutient avoir eu vent de dissensions au sein de l'opposition.

Au premier ministre, qui a accusé les péquistes d'affaiblir le Québec en brisant le consensus qui existe au Québec depuis l'échec de Meech, M. Brassard rétorque que la mise aux oubliettes de la loi 150 « ne changera pas tellement de choses à la position de négociation du gouvernement Bourassa ».

Cette position, le premier ministre l'a « déjà affaiblie considérablement par son discours, par ses prises de position. Je ne pense pas qu'elle puisse être tellement plus faible que cela, peu importe ce qu'il adviendra du projet de loi ».

De plus, les péquistes n'ont aucun intérêt à renforcer le gouvernement « dans un processus dans lequel on ne voudrait pas que le Québec

s'embarque parce que ça va aboutir encore une fois à un cul-de-sac et à des humiliations. »

Selon M. Brassard, le gouvernement s'est isolé lui-même en tentant d'isoler les péquistes, ce qui explique que M. Bourassa, ayant l'air d'une « queue de veau », a finalement précisé en soirée mercredi que le projet de loi serait placé à l'ordre du jour de la Chambre au cours de la semaine prochaine.

Même s'il menace de voter contre le projet de loi, le PQ réaffirme qu'il ne fera pas d'obstruction systématique. Cependant, si le gouvernement ne met cette question à l'ordre du jour que le 18 ou le 19 juin, « il devra prendre la responsabilité de prolonger la session parce qu'il faut en faire une étude normale. Nous sommes prêts à siéger même après l'ajournement régulier de la session. »

Régions...

d'en arriver à un compromis avec les médecins, mais encore plus de faire adopter la loi 120 avant le 21 juin.

Ce « moyen permanent » pourrait être une loi ressemblant à la loi 160 ou à celle adoptée en octobre 1970 pour forcer le retour au travail des médecins spécialistes qui avaient fait grève pour protester contre l'entrée en vigueur de la loi de l'assurance-maladie.

« Je souhaite pas la peste à quelqu'un parce qu'un autre a le choléra », a déclaré Gérard Larose, président de la CSN, en parlant de l'éventualité d'une loi contre les médecins.

Par contre, poursuit M. Larose, il est « évident » que les médecins « cravatés, en sarau blanc, avec une formation payée par les fonds publics » ont droit à des égards que n'ont pas les infirmières ou l'éplucheur de patates. Comme si la préparation des repas était plus essentielle dans un hôpital que les chirurgies des patients.

De son côté, l'opposition péquiste estime qu'il reste encore de nombreux « corridors de dialogues » à explorer avant d'en arriver à une loi matraque. Mercredi soir, 205 articles du projet de loi 120 avaient été adoptés, en 7 semaines de commission parlementaire. Pour que les 494 articles soient adoptés d'ici le 21 juin, le ministre devra retirer le ticket orienteur et l'impôt-services et s'entendre avec les médecins, suggère le député Remy Trudel. L'opposition favorise le moratoire, jusqu'en avril 1993, de certains articles de la loi concernant les médecins en région. Si à ce moment, on manque toujours de médecins en région, la loi s'appliquerait alors.

Commissions...

pétitive sur les marchés canadien et américain.

À l'ouverture du congrès, hier soir, la présidente, Mme Louise Roy, a bien démontré le retard pris par le Québec en éducation : « Je vous rappelle, a-t-elle dit aux congressistes en présence du ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, que des chiffres récents nous indiquent que les crédits consacrés à l'éducation sont en chute libre depuis 1981. C'est 10 % de moins que l'Ontario et les États-Unis que le Québec a consacré à l'éducation au cours de la dernière année. Avec le résultat qu'on se retrouve derrière 33 États américains pour nos efforts financiers en éducation. »

Et elle a ajouté, que le dernier budget provincial venait encore d'annoncer des compressions de 90 millions \$ dans ce secteur.

Malenfant poursuivi

MONTREAL (PC) — Quatre des entrepreneurs dont le promoteur Raymond Malenfant avait retenu les services pour réaliser un centre de ski à New Richmond, dans le comté de Bonaventure, ont inscrit au bureau d'enregistrement du Palais de justice de New Carlisle des privilèges totalisant 631 883 \$ sur la station du Pin Rouge, a appris hier La Presse.

Ce centre de ski, situé au fond de la baie des Chaleurs, a ouvert ses portes l'an dernier juste avant Noël. L'enregistrement d'un privilège permet à un entrepreneur dont les factures n'ont pas été acquittées par le promoteur propriétaire d'obtenir un droit hypothécaire sur la propriété. La procédure prévoit du même coup les intérêts et dépens qui seront dus aux créanciers lors du règlement de la dette.

L'histoire du centre de ski du Pin Rouge a passionné toute la Gaspésie. Depuis longtemps, il était question de la création d'un centre de ski et deux villes dans Bonaventure se disputaient la station hivernale, Carleton et New Richmond.

Pour départager les adversaires, on a eu recours à une compagnie de consultants spécialisés, au coût de 12 000 \$ payés par le gouvernement, à la demande de Gérard D. Levesque. Le gouvernement s'était engagé à verser la moitié du coût des installations, évalué à environ 6 millions \$.

La société Leblond, Tremblay, Bouchard, chargée de l'étude comparative, conseille de choisir Carleton. M. Gérard D. Levesque décide de faire appel à son expert, M. Raymond Malenfant. Et celui-ci en vient à la conclusion - en se fiant à son jugement, a-t-il déclaré à l'époque - que le centre de ski devait être installé à New Richmond. Le maire de New Rich-

mond est Jean-Marie Jobin, l'organisateur électoral de M. Gérard D. Levesque et l'homme fort du pouvoir local. À partir du moment où il a choisi New Richmond, M. Malenfant déclare aux médias locaux qu'il attend les 3 millions \$ du gouvernement pour commencer les travaux.

Dans la région, on note que le rythme des travaux semble faiblir vers les mois de septembre et d'octobre, moment où débute les déboires financiers de M. Malenfant. Mais « de peine et de misère », l'inauguration officielle aura quand même lieu avant Noël.

Le 4 juin dernier, le président du CRCD, Me Raymond Gagné, démissionne en claquant la porte de cet organisme qui doit assurer la « concertation » dans le domaine socio-économique, un organisme créé lors des Sommets économiques régionaux. D'autres sources de financement pour le centre de ski du Pin Rouge avaient été sollicitées. Des particuliers de New Richmond avaient réuni 200 000 \$ pour payer l'installation de l'électricité sur les pentes de ski. Il semble que l'alimentation électrique soit loin d'être assurée pour l'hiver prochain puisque le promoteur, selon certaines sources, doit encore 40 000 \$ à Hydro-Québec.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 6-06-91
0-7-6
7-6-7-3

TWIK



le cardigan boutons brodés

exclusif de sa collection maille de coton, twik présente son cardigan aux petits boutons brodés fleurs en couleurs contrastantes sur blanc, marine, bleu, rose, vert. p.m.g. 50.00

TWIK



la jupe bouquet

tout en fleurs l'été twik... coupée spécialement pour elle. une jupe à plis souples, en rayonne imprimée aux couleurs jardin sur fond écri. p.m.g. 35.00



la chemise fleurs

fleurs des champs en couleurs vives estampées sur fond blanc, chemise ample en rayonne souple, prix exceptionnel, vive la chemise pour l'été, chez twik! p.m.g. 19.99

la maison
simons

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

LA TROIS

LE SOLEIL

La Cour suprême reconnaît le droit au chômage après l'âge de 65 ans

OTTAWA — Un travailleur qui perd son emploi après son 65^e anniversaire de naissance peut recevoir des prestations d'assurance-chômage.

par MARIE TISON
de la Presse canadienne

La Cour suprême du Canada a reconnu ce droit dans un jugement unanime rendu public hier. Le juge Gérard La Forest en a rédigé les motifs.

Le plus haut tribunal du pays a statué qu'un article de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage qui excluait les personnes de 65 ans ou plus du régime normal de prestations constituait de la discrimination basée sur l'âge et violait la Charte canadienne des droits et libertés.

En vertu de cet article, les travailleurs de 65 ans ou plus n'avaient droit qu'à un montant forfaitaire équivalent à trois semaines de prestations.

L'article a été abrogé en septembre 1988, mais tous ceux qui ont atteint l'âge de 65 ans avant cette date demeuraient soumis à l'ancienne règle.

Le juge La Forest a rappelé que dans une décision rendue en décembre, la Cour suprême avait statué que la retraite obligatoire au sein de l'appareil gouvernemental enfreignait les droits à l'égalité garantis par la charte.

Il ne fait aucun doute que si la retraite obligatoire viole la Charte, le refus de verser des prestations d'assurance-chômage aux personnes âgées de plus de 65 ans la viole aussi, a-t-il écrit.

« Les deux politiques établissent une distinction fondée sur la même caractéristique personnelle » attribuée à un individu du simple fait qu'il appartient au même groupe de personnes, savoir qu'ayant passé l'âge de 65 ans, il ne fait plus partie de la population active », a-t-il ajouté.

Limites raisonnables

L'article premier de la charte permet à une législation de restreindre des droits et libertés si elle le fait dans des limites raisonnables, qui peuvent se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Le juge La Forest a cependant affirmé que les objectifs poursuivis par l'article contesté de la loi de 1971 sur l'assurance-chômage ne pouvaient pas justifier la violation des droits à l'égalité.

Le premier objectif serait d'empêcher que des personnes qui n'ont plus l'intention de continuer à chercher activement du travail n'abusent de la loi. Le juge La Forest a fait remarquer que le gouvernement n'avait présenté aucune preuve à l'effet que les personnes âgées de plus de 65 ans abuseraient davantage de la loi que les autres, ou que cet abus serait plus difficile à détecter.

Un autre objectif serait d'éviter le doublement des prestations qui surviendrait si une personne recevait à la fois un revenu de pension et de l'assurance-chômage. Le juge La Forest a indiqué que cet objectif aurait pu être atteint par la simple déduction des revenus de pensions des prestations d'assurance-chômage.

« Je suis d'avis qu'interdire complètement l'accès aux prestations d'assurance-chômage ne constitue pas une méthode acceptable pour atteindre l'un quelconque des objectifs énoncés précédemment, chacun d'eux pouvant facilement être atteint par des moyens moins envahissants », a-t-il écrit.

Villeray

Par ce jugement, la Cour suprême donne partiellement raison à Mme Marcelle Tétreault-Gadoury, de Montréal, qui a perdu son emploi d'animatrice à l'Association-locataires Villeray en 1986, moins de deux semaines après avoir fêté ses 65 ans.

La Commission de l'emploi et de l'immigration ne lui avait remis qu'un montant forfaitaire de 540 \$.

Mme Tétreault-Gadoury devra cependant se présenter devant un juge-arbitre pour obtenir complète satisfaction.

La cour d'appel fédérale lui avait donné raison, mais la Cour suprême a statué hier que ce tribunal n'avait pas compétence pour déterminer la constitutionnalité de l'article contesté.

Fêtes de la Saint-Jean

Les chèques envoyés aux organisateurs

L'opération signature et envoi des chèques destinés aux organisateurs des fêtes de la Saint-Jean s'est terminée hier. Ainsi donc, 1 662 000 \$ se trouvent dans les dédales de la poste et parviendront incessamment aux 734 groupes visés à travers le Québec. À leur grand soulagement. Surtout que les sommes correspondent aux attentes.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

Plus tôt, cette semaine, les responsables des réjouissances avaient lancé un cri d'alarme. La Société nationale des Québécois et des Québécoises de la capitale a attaché le grelot, mardi, accusant le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) de « manquer totalement de respect » envers les organisateurs des 99 manifestations de la Saint-Jean sur les rives nord et sud de l'agglomération québécoise.

Mercredi, c'était au tour du Mouvement national des Québécois et Québécoises (MNQ) de ruer dans les brancards. L'organisme s'en prenait au Conseil du Trésor. « Ne pouvant diminuer l'ampleur de la fête, le gouvernement semble plutôt décidé à en décourager



Les Québécois pourront fêter la Saint-Jean, car l'opération signature et envoi des chèques destinés aux organisateurs s'est terminée hier.

les organisateurs, a lancé le président Sylvain Simard.

« Dans l'incertitude de recevoir ces sommes, les bénévoles sont bloqués, incapables d'obtenir les prêts leur permettant d'effectuer les réservations et locations nécessaires. Cette situation a également pour effet de démobiliser les personnes et groupes oeuvrant dans les 734 projets de fête partout au Québec », ajoutait, indigné, M. Simard.

Ces sorties désespérées ont porté fruit. L'attaché de presse du ministre Gaston Blackburn, Carol Mathieu, a déclaré au SOLEIL, hier : « À la fin de la journée, le ministre aura fini de signer les chèques et tous seront postés. »

Selon M. Mathieu, les subventions de 1 662 000 \$ se répartissent ainsi :

— 690 000 \$ au Mouvement national (MNQ) pour la gestion des fêtes à l'échelle du Québec ;

— 75 000 \$ à la région de Montréal, pour les grandes activités ;

— 40 000 \$ à la Société nationale des Québécois et Québécoises de la capitale, qui organise le super-spectacle du Pigeonnier ;

— 35 000 \$ à l'Outaouais, là aussi pour le clou des manifestations patriotiques ;

— 822 000 \$, enfin, que se partagent quelque 730 projets locaux sur tout le territoire québécois.

Le directeur de cabinet et attaché de presse du ministre Daniel Johnson, Jocelyn Dumas, a tenu à rejeter les accusations portées contre le Conseil du Trésor. « Le Conseil du Trésor a autorisé à tour de rôle les programmations de tous les ministères. Les subventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ont été entérinées le 22 mai », a-t-il dit au SOLEIL, hier.

Précisons que, pour la dixième année consécutive, la région Québec—Chaudière—Appalaches est celle qui a présenté le plus grand nombre de projets de fêtes de la Saint-Jean. Cette année, sur les 106 demandes d'aide financière, 99 ont été acceptées.

Les recommandations des jurys régionaux quant aux subventions à accorder dans chaque cas ont toutes été respectées par le MLCP et le Conseil du Trésor.

Les boissons alcoolisées autorisées sur les lieux de spectacles

À titre expérimental, la ville de Québec autorisera la consommation et la vente d'alcool sur certains lieux lors d'événements tels les Nuits bleues internationales de jazz, le Festival d'été, la Fête nationale des Québécois et le Carnaval.

Ainsi en a décidé hier le comité exécutif. Toutefois cette vente et cette consommation devront se faire dans un bar-terrasse fermé où l'accès peut être contrôlé et le consommateur ne pourra retourner sur les lieux des spectacles avec sa consommation.

Les autorités du Festival d'été ont par ailleurs été autorisées à exploiter deux bars-terrasses. L'un au parc de l'Esplanade et l'autre au-dessus du stationnement d'Youville.

États-Unis : un jeune sur deux boit de l'alcool

WASHINGTON (AFP) — Un adolescent américain (de 13 à 18 ans) sur deux consomme des boissons alcoolisées, indique une étude publiée hier par le département américain de la Santé.

Les résultats du sondage effectué sur 956 élèves fréquentant les écoles secondaires et les collèges ont été annoncés à Washington par la responsable des services de santé américains, Antonia Novello. Ils établissent que 40 % des 10,6 millions de jeunes qui boivent le font parce qu'ils sont déprimés, 25 % parce qu'ils s'ennuient, et 25 % pour « prendre leur pied ».

« Ces jeunes gens boivent dans l'espoir de changer d'état d'esprit », a commenté Mme Novello. L'étude montre néanmoins que la ressemblance qui existe entre certaines boissons alcoolisées et d'autres non alcoolisées prête à confusion (deux sur trois admettent ne pas pouvoir les distinguer).

Étiquettes à améliorer
« Les étiquettes de boissons alcoolisées doivent être plus claires et plus précises, et c'est notre devoir de nous en assurer », a déclaré Antonia Novello qui organise actuellement un comité d'enquête sur l'étiquetage de boissons alcoolisées et autres problèmes liés à la consommation d'alcool.



Motocycliste durement secoué

Ce motocycliste d'une trentaine d'années a été conduit hier soir à l'hôpital de l'Enfant-Jésus vers 20 h, après avoir perdu la maîtrise de son engin et être entré en collision avec une auto roulant en sens contraire, au coin de la rue de la Trinité et de l'avenue de la Ronde, quartier Saint-Pascal à Québec. En état d'ébriété, le conducteur avait le torse nu et ne portait pas de casque. Il a subi des blessures graves à la tête mais son état n'inspirait aucune crainte.

Malgré une diminution de revenus de 6,4 millions \$

Radio-Québec accroîtra la contribution des régions à sa production d'ici 2 ans

VAL D'OR (PC) — Même si ses revenus accusent une diminution de 6,4 millions \$, Radio-Québec entend accroître la contribution des régions à sa production. D'ici deux ans, on souhaite augmenter de 15 à 20 % l'apport des régions à la grille horaire, proportion qui s'établit actuellement à environ 12 %.

par DENIS LABRECQUE
de la Presse canadienne

« Il n'y a aucun doute, la production émanant des régions constitue une force pour nous », a déclaré la présidente directrice générale de Radio-Québec, Françoise Bertrand, en rendant public hier à Val d'Or le rapport du Comité ad hoc du Conseil

d'administration sur la production régionale.

« Le fait que des séries comme *Feu vert* et *La route des vacances* soient diffusées en Europe, par TV5, est éloquent », a ajouté Mme Bertrand en exprimant sa satisfaction quant aux cotes d'écoutes obtenues par les productions régionales.

Créé il y a un an, à la suite de

la fermeture du bureau régional de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le comité demande à la PDG de Radio-Québec de préparer un plan d'action, afin que chaque service et division de la Société intègre la dimension régionale dans toutes leurs activités. On recommande aussi au conseil d'administration de revenir à la charge auprès du gouvernement québécois afin qu'il lui assure « la capacité de supporter financièrement son mandat ».

Pour accroître la participation des régions, la Société de radio-télévision du Québec a notamment créé un fond de

100 000 \$ qui servira, au cours de la présente année financière, à développer des projets de production régionale avec des partenaires régionaux.

« On maintient la télévision régionale. C'est un 'plus' compte tenu de la conjoncture », estime Denis Paquet, réalisateur en Abitibi-Témiscamingue. Il est satisfait des recommandations du comité et endosse l'appel à la créativité lancé par Mme Bertrand.

« Même si la télévision produite en région n'a plus à faire ses preuves, il faudra vraiment beaucoup d'imagination pour la développer », a-t-il déclaré.

LA POLITIQUE

Affaire al-Mashat : Clark prend une partie du blâme

OTTAWA — Selon Joe Clark, Raymond Chrétien est coupable de ne pas avoir pris tous les moyens pour l'avertir de l'arrivée de Mohammed al-Mashat. Le ministre ajoute toutefois qu'il doit lui-même porter une partie du blâme pour ne pas avoir lu des notes qu'on lui avait préparées sur ce dossier.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

La comparution du ministre des Affaires constitutionnelles n'a pas permis hier de répondre à toutes les questions sur le dossier de l'admission-éclair de l'ancien ambassadeur irakien aux États-Unis. Elle a cependant démontré que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures partage les vues de ses collègues Barbara McDougall et Bernard Valcourt sur le mauvais jugement démontré par son sous-ministre associé, Raymond Chrétien.

« Celui-ci a fait une erreur de jugement parce qu'il a laissé son ministre aller au Moyen-Orient, rencontrer l'émir du Koweït, à un moment où M. Chrétien était pleinement au courant de la situation au sujet de M. al-Mashat et il n'a pas communiqué un mot à son ministre. »

Faute « non-fatale »

Malgré cette condamnation

sans équivoque, M. Clark a tenté hier de minimiser la portée de la faute de son ancien sous-ministre, la qualifiant de « non-fatale ». Il n'a pas été aussi loin cependant que d'accepter de porter le blâme pour une condamnation du haut-fonctionnaire, sans qu'on ne lui ait vraiment donné la chance de se défendre.

« Les deux responsables principaux (David Daubney et Raymond Chrétien) du ministère ont été pointés » parce qu'il y avait lieu, selon Joe Clark, de découvrir ce qui avait fait défaut dans la chaîne de transmission. « Mais, dans toute cette affaire, je ne dis pas que le gouvernement est sans tache à toutes les étapes », a-t-il ajouté.

M. Clark a d'ailleurs reconnu jusqu'à un certain point que la condamnation de son ancien sous-ministre a peut-être été un peu précipitée : « Si M. Chrétien croit que je lui dois des excuses, il devrait me le faire savoir. » Il ajoute du même souffle que tout le mon-

de s'en porterait mieux si M. Chrétien avait lui-même admis qu'il n'avait pas été tout à fait à la hauteur dans ce dossier.

« Ce serait mieux s'il disait, j'ai fait une erreur là comme le ministre en a fait une en ne lisant pas les notes préparées à son intention lors de la rentrée parlementaire. »

Complot

L'opposition n'a pas du tout été attendrie par les propos flatteurs prononcés par le ministre sur l'ensemble de la carrière de M. Chrétien, entre les brèves, mais directes condamnations de ce dernier dans le dossier al-Mashat.

« C'est effarant qu'un ancien premier ministre, un des membres les plus importants du cabinet conservateur, admette maintenant qu'un comité a concocté une histoire, des excuses factices, et que quelqu'un de la stature de Joe Clark aille à la télévision dire que M. Chrétien s'est excusé auprès de lui, alors qu'il ne s'est jamais excusé. Ça démontre que la pourriture est rendue au cœur même de ce gouvernement », condamne pour sa part le libéral Brian Tobin.

Libéraux et néo-démocrates continuent en effet à soutenir qu'à

une réunion ministérielle tenue le 13 mai, des ministres, et tout particulièrement Joe Clark, Barbara McDougall et Pierre Cadieux, en compagnie de hauts-fonctionnaires au service du premier ministre au Conseil privé, ont fabriqué une histoire pour porter le blâme sur les épaules du sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, Raymond Chrétien.

Confidentialité ministérielle

Le ministre Joe Clark estimait personnellement avoir reçu des excuses à la lumière du document accepté par M. Chrétien selon la version donnée par le fonctionnaire du Conseil privé qui l'avait rencontré, Glen Shortliffe. M. Clark s'est par ailleurs réfugié, comme plusieurs autres avant lui, derrière la confidentialité des rencontres ministérielles pour ne pas dire comment on avait choisi de ne pointer uniquement que MM. Daubney et Chrétien, alors pourtant que les fonctionnaires de l'Immigration et du Solliciteur général n'avaient pas montré, eux non plus, plus de diligence qu'il ne le faut à aviser leur ministre respectif de la demande de M.



M. Joe CLARK
al-Mashat.



M. Raymond CHRÉTIEN

gall, et même le premier ministre Brian Mulroney.

Les conservateurs qui estiment pour leur part que Raymond Chrétien a agi, mine de rien, pour se couvrir et permettre en même temps l'entrée en trombe de M. al-Mashat au Canada, commencent cependant à en avoir assez de cette mauvaise publicité. Ils pourraient voter contre une extension des travaux du comité la semaine prochaine.

Comme preuve de la bonne volonté du Québec

McKenna demande le retrait de la loi sur l'affichage français

FREDERICTON (PC) — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, a demandé au gouvernement québécois, hier, d'abroger sa loi sur l'affichage français, afin de manifester sa bonne volonté au reste du Canada.

M. McKenna, qui fut le premier à remettre en question l'accord constitutionnel du lac Meech, a reproché au Québec la rigidité qu'il manifeste dans le débat actuel.

La décision du Québec de ne négocier qu'avec Ottawa est un exemple de cette rigidité, a-t-il souligné dans une interview.

Rappelant l'échec du lac Meech, dont il attribue la responsabilité au manque de souplesse des politiciens, le premier ministre néo-brunswickois a déclaré : « Vous pouvez constater le prix que vous payez pour la rigidité ».

Le Québec, selon lui, « a fait un certain nombre de choses qui lui ont fermé plusieurs avenues ».

L'une de ces choses, a-t-il signalé, est l'adoption de la loi 178,

qui rend obligatoire l'affichage français à l'extérieur des commerces.

« Si le Québec révoquait sa loi sur l'affichage, a expliqué M. McKenna, ce serait quelque chose que je comprendrais et que je considérerais comme un pas important en vue de démontrer la souplesse du Québec. »

M. Bourassa

Cela dit, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a manifesté sa sympathie à l'égard de son homologue du Québec. M. Bourassa, a-t-il noté, marche sur une corde raide, tiraillé par son désir de maintenir le Québec à l'intérieur du Canada et son besoin de garder ses appuis politiques.

« Les gens devraient manifester de la sympathie pour le premier ministre Bourassa, qui essaie de se frayer un chemin dans la situation compliquée qui prévaut au Québec. »

M. McKenna reçoit aujourd'hui la visite de son homologue ontarien, M. Bob Rae, qui va essayer de lui vendre l'idée d'une assemblée constituante, idée qu'il partage avec le premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells.

En plus du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Rae doit rencontrer les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse, M. Don Cameron, et de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Joe Ghiz.

M. Rae croit que l'assemblée constituante peut apporter la solution au débat constitutionnel, même si le Québec, comme il l'a déjà fait savoir, n'y participera pas.

M. McKenna a fait remarquer à ce sujet qu'une telle assemblée constituante « pourrait se terminer par la création d'une nouvelle structure constitutionnelle pour le reste du Canada, mais ce serait alors presque prendre pour acquis

que le Québec va devenir souverain, ce qui constitue le scénario de l'échec ».

La solution proposée par M. McKenna pivote autour des points suivants : une formule d'amendement plus souple, avec un droit de veto par région ; un gouvernement central fort, pour venir en aide aux provinces pauvres ; l'élimination des barrières interprovinciales ; le maintien du développement régional et des programmes nationaux.

Le ministre Albert Côté a dû s'excuser

QUÉBEC (PC) — Le ministre des Forêts Albert Côté a été obligé hier de retirer publiquement des accusations qu'il avait formulées à l'endroit du député péquiste de Jonquière Francis Dufour.

À l'Assemblée nationale, le ministre des Forêts a soutenu que M. Dufour distribuait, dans le cadre de la Semaine de l'arbre, des plants d'arbres aux citoyens à condition que les récipiendaires prennent une carte de membre du Parti québécois.

L'accusation a fait bondir M. Dufour qui a exigé une rétractation : que le ministre prouve ses allégations ou qu'il retire ses paroles.

Après une suspension des travaux parlementaires qui a permis au président de la Chambre, Jean-Pierre Saintonge, de vérifier la teneur des propos prononcés, le ministre Albert Côté a dû s'excuser.

Selon M. Saintonge, les propos contrevenaient au règlement de l'Assemblée nationale qui interdit d'imputer des motifs à un autre député ou de tenir des propos injurieux et blessants.



Fermeture réclamée

Deux députés de l'Opposition, MM. Don Boudria, libéral, et John Rodriguez, néo-démocrate, ont réclamé hier la fermeture du bureau mis sur pied pour renseigner les consommateurs sur la TPS, l'accusant de gaspiller son budget de 19,5 millions \$. Cependant, M. John Hoyle, à droite ci-haut, directeur du bureau, a affirmé que 7000 plaintes avaient été reçues et que la situation avait été corrigée dès que les compagnies visées eurent été prévenues. Pour sa part, M. Allan Popoff, à gauche, un économiste du bureau, a souligné que le bureau ne possède aucune preuve que des compagnies se servent de la TPS pour escroquer les clients.

3 000 POINTS
OFFERTS, CETTE SEMAINE,
DANS LE SOLEIL

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

46901340

Sinon, composez sans frais,
le 1-800-563-8688.

CLUB Multi points

LIRE

LE SOLEIL

N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI
EXCITANT!

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. 1991 Le Groupe Videotron Ltée. - Tous droits réservés.

Les commissions parlementaires ont coûté 188 000 \$ en 1990-91

QUÉBEC (PC) — Il en a coûté 187 697 \$ en 1990-91 pour assurer le fonctionnement des commissions parlementaires qui ont tenu 351 séances réparties sur 1256 heures.

Il s'agit d'une substantielle augmentation par rapport à l'année précédente alors que les dépenses se sont chiffrées par seulement 49 215 \$ mais il faut expliquer que 1989 a été une année d'élection

générale et que le travail des commissions a été passablement réduit.

Le Bureau de l'Assemblée nationale avait alloué un budget de 315 000 \$ aux commissions pour 1990-91 et les 187 697 \$ dépensés ne représentent que 59,5 % du total.

L'essentiel du budget des commissions a été consacré à la recherche avec 154 341 \$ (81 %) tandis que 34 266 \$ ont servi à défrayer les déplacements des membres des commissions.

Chacune des commissions bénéficiait d'une enveloppe de 25 000 \$, sauf la commission du budget et de l'administration et celle de l'Assemblée nationale.

VOUS ANNONCEZ CLASSÉES DU SOLEIL
DE L'ARGENT

SONNANT
647-3311
LE SOLEIL
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE

Chaudière-Appalaches



beaucoup
Passionnement!
RIVE-SUD DE QUÉBEC - CÔTE-DU-SUD - BEAUCE-APPALACHES
Des prix à gagner
Des séjours mémorables
Des excursions à la Grosse-Ile
Une valeur totale de 10 000\$

POUR PARTICIPER : Du 1er au 28 juin, sintonisez les chroniques touristiques avec Cynthia Careau à CITE, 107,5 et répondez correctement à la question apparaissant sur le coupon-réponse du journal LE SOLEIL du lundi, mardi, vendredi et samedi. Règlements disponibles à CITE. Faites parvenir le coupon-réponse au concours : « LES PASSIONS DE L'ÉTÉ » CITE - MF 580, Grande-Allée Est, Bureau 250, Québec G1R 2K2

Une invitation de :

CONCOURS « LES PASSIONS DE L'ÉTÉ »

Consultez le cahier TOURISME. Vous y trouverez tout pour un séjour en Chaudière-Appalaches

Une collaboration de :

- Manoir des Érables
- Manoir de Tilly
- Auberge du Faubourg
- Auberge Motel Philippe-Aubert
- Le Georgesville
- Croisières Grosse-Ile inc.
- Auberge Maison Rousseau

Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Tél. : _____
Quel est le nom des festivités qui se déroulent à la mi-juillet à Saint-Victor de Beauce?
Réponse : _____

Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

Selon Libman, le groupe conseil d'Hydro est biaisé

Le chef du Parti égalité, Robert Libman, a soutenu hier que certains membres d'un groupe d'experts américains chargé de conseiller Hydro-Québec sur le développement de ses marchés externes pourraient se trouver en conflit d'intérêts.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

Le jeune chef du PE a mis en doute « l'influence » et « l'aptitude » de ce comité à conseiller adéquatement Hydro-Québec. M. Libman s'est évidemment attiré les foudres de la ministre de l'Énergie, Lise Bacon, qui l'a accusé de chercher à miner « encore une fois » la crédibilité d'Hydro-Québec.



Lise BACON

Mis sur pied en 1986, ce comité est présidé par l'ex-secrétaire américain à la Défense et à l'Énergie, James Schlesinger, et regroupe « des gens renommés sur le plan mondial », soutenait hier Mme Bacon.

M. Libman a soutenu devant l'Assemblée nationale qu'un membre de ce comité, M. John Dyson, avait siégé à la fois sur ce comité d'Hydro-Québec et sur le conseil d'administration de la New York Power Authority (NYPA), l'un des principaux clients d'Hydro aux États-Unis. Une information que niait énergiquement Mme Bacon.

De la même façon, estime le chef du PE, M. James Schlesinger serait « exposé à de possibles conflits d'intérêts » puisqu'il agit également comme conseiller économique pour une firme de Wall Street qui est souscriptrice pour les obligations du Québec et d'Hydro.

Questionnant ouvertement la compétence de M. Schlesinger, M. Libman rappelle que ce conseiller américain, un ami personnel de M. Bourassa, avait défendu, en 1986, le développement de la phase 2 de la Baie James en soutenant que la croissance de la demande en électricité dans le mar-

ché nord-est américain atteindrait 5 % par année. Elle se situait plutôt autour de 2 %, soutient M. Libman.

« Hydro devrait acheter le Wall Street Journal plutôt que de payer 1000 \$ par jour » aux membres d'un tel comité, conclut-il.

Une vision que ne partage évidemment pas la ministre Lise Bacon, qui déplore le fait que M. Libman cherche à discréditer « des experts que le monde s'arrache ». Par ricochet, le chef du PE discrédite Hydro-Québec, soutient la ministre. « M. Libman ne fait que ça depuis un bout de temps! », tranche-t-elle.



Robert LIBMAN

Le projet de loi 145: une «Tour de Babel» dont personne ne veut

Le président de la Conférence des maires de banlieue de Montréal Jérôme Choquette trouve le texte du projet de loi 145 sur la fiscalité municipale « apeurant » et plaint le ministre des Affaires municipales Claude Ryan, qui devra l'administrer.

d'après PC et LE SOLEIL

« Même les maires ne s'y retrouveront pas », a expliqué M. Choquette lors de sa comparution hier devant la Commission de l'aménagement et des équipements qui étudie le projet de loi.

Le maire d'Outremont, ancien ministre québécois de la Justice et avocat, a précisé qu'après avoir pris connaissance de ses 322 articles il en est venu à la conclusion que le projet de loi 145 « c'est la Tour de Babel ».

Cette remarque a fait dire au ministre Ryan, qui continue inlassablement de défendre les objectifs de sa politique malgré le concert de critiques qu'il a entendu depuis trois jours, qu'il songeait, dans une étape subséquente, à des simplifications, que les objectifs du projet de loi 145 étaient nécessaires et que des négociations avec le monde municipal devront reprendre afin de compléter une véritable réforme.

« Si nous demandions une effort herculéen aux municipalités, a précisé M. Ryan, je comprendrais le ton de votre conclusion, mais tout ce qu'on demande aux administrations locales d'absorber c'est à peine huit pour cent du déficit du Québec. »

Les témoins se sont succédés un à un — au total il y en aura eu 32 — et ont tous critiqué le projet de loi 145. Les intervenants, qu'ils soient du monde municipal, du patronat ou des syndicats ont demandé un moratoire, sinon le retrait pur et simple du projet jusqu'à ce que les élus municipaux aient eu le temps de s'asseoir avec le ministre pour préparer une véritable politique de régionalisation et de décentralisation que tout le monde souhaite.

Le maire d'Outremont, M. Choquette, qui a parlé hier au nom des 28 municipalités de la région métropolitaine, a suggéré au gouvernement de s'interroger sur les conséquences de ce projet qui vise à assainir les finances publiques « pour voir si la médecine n'est pas plus dommageable que le mal ».

Proposition de l'UMRCQ

L'Union des municipalités régionales de comtés du Québec a pour sa part proposé au gouvernement de diviser le travail de police dans les régions entre la SQ, qui assurerait la « sûreté », et les mu-

nicipalités, qui prendraient charge de l'aspect « gendarmerie ».

Présentant hier le mémoire de l'UMRCQ devant la commission parlementaire qui étudie présentement la réforme Ryan sur la fiscalité municipale, le président de l'organisme, M. Roger Nicolet, a expliqué que les municipalités qu'il représente ne rejettent pas en bloc les propositions du ministre quant à la responsabilité qu'elles doivent assumer relativement à la sécurité publique même si elles demeureraient farouchement opposées au transfert de factures sans aucun contrôle sur la nature, la qualité et la quantité des services offerts.

Selon M. Nicolet, la gendarmerie municipale pourrait servir à la mise en application des règlements municipaux ainsi qu'assumer toute responsabilité déléguée concernant les lois provinciales et le Code criminel, avec l'accord

des deux paliers de gouvernement.

Réclamant sans plus tarder de véritables négociations dans le dossier de la police, l'UMRCQ demande à nouveau au gouvernement de retarder l'adoption du projet de loi 145 tant que des propositions plus équitables n'auront pas été formulées et fait l'objet d'un consensus.

Par ailleurs, l'union propose que les compensations tenant lieu de taxes pour les écoles soient maintenues à leur niveau actuel, que la surtaxe de 30 \$ imposée pour financer le transport en commun dans les grands centres ne touche pas les contribuables qui n'ont pas directement accès au service de transport en commun à partir de leur domicile, que le gouvernement établisse les véritables coûts de l'entretien du réseau routier local avant de le confier aux municipalités comme prévu.

91

À L'OMBRE

le maillot tricot denim

91 à l'ombre, c'est la vie au rythme du soleil, la vie en maillot, le corps modelé par le tricot et la forme balconnet... tricot denim bleu indigo délavé, surpiqué comme les jeans, comme un blues qui vient du large! 8 à 14... 80.00

maison

Simons

GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

VENTE

20

%

50

%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE DE SAISON

M.A.D.

MAX

Pl. Fleur de Lys, 649-7042

by American

Place Ste-Foy, 657-2143

SUPER VENTE

estivale

ESPRIT

VUARNET FRANCE

PRIVATE MEMBER MEXX

20

%

50

%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE DE SAISON*

clément

sont exclus de cette vente les uniformes scolaires et les accessoires

CARTE VERTE 0150

VENTE

20

%

50

%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE DE SAISON

LACOSTE

Boutique hommes et femmes

Place Ste-Foy, 654-2981



Un regroupement d'organismes, formé d'associations d'âinés et de consommateurs, d'organisations syndicales et de groupes populaires a manifesté hier devant le parlement pour protester contre le ticket orienteur et l'impôt-service que veut instaurer le ministre Marc-Yvan Côté.

Larose invite Côté à tenir tête aux médecins

« Les médecins se prennent pour d'autres et livrent une bataille rétrograde », a affirmé hier le président de la CSN, M. Gérard Larose, qui invite le ministre Marc-Yvan Côté à leur tenir tête.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

M. Larose reconnaît évidemment les compétences et la grande place qu'occupent les médecins dans le réseau de la santé. « Mais, ajoute-t-il, ils ne sont pas les seuls. Le réseau n'a pas à se mouler à eux. » Au contraire, la CSN estime que le réseau de la santé et des services sociaux doit se démocratiser et faire une place à tout le monde. « Acquiescer aux deman-

des des médecins sur la répartition des pouvoirs dénaturerait la réforme. La mobilisation des médecins est une mobilisation de classe », selon le dirigeant syndical.

S'adressant hier aux délégués du conseil confédéral de la CSN réunis à Québec, M. Larose n'a pu s'empêcher de souligner la différence d'attitude du gouvernement à l'égard des médecins et des employés des établissements de santé : les derniers débrayent

une journée, l'Assemblée nationale siège la nuit et sort le bazooka. Pour les médecins, le gouvernement supporte les journées d'études, sans sévir. « Il peut être valorisant de constater que les humbles tâches sont essentielles à 90 % et les autres moins », souligne le président.

M. Larose ne souhaite toutefois pas que le gouvernement libéral administre une médecine du type « 160 » aux médecins. Il espère tout simplement qu'il reproduise le même comportement de tolérance à l'égard des autres salariés de l'État.

Il craint cependant que le mi-

nistre de la Santé et des Services sociaux cède aux pressions des médecins. « Les vieilles professions libérales ont encore leur entrée au gouvernement. »

Bourassa l'embaumeur

Par ailleurs, sur le dossier constitutionnel, M. Larose a qualifié hier « d'embaumeur » le premier ministre Robert Bourassa. « Toutes les aspirations qui s'expriment, il les chloroforme pour les enterrer. » Le président rappelle à M. Bourassa que le consensus exprimé à la Commission Bélanger-Campeau était d'amener le peuple québécois à un rendez-vous sur la souveraineté.

Commissions scolaires

La Fédération ne fait plus référence au statut catholique

La Fédération des commissions scolaires du Québec peut maintenant accueillir dans ses rangs toute commission scolaire, sans référence au statut confessionnel ou linguistique.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Cette annonce a été faite, hier soir, dans le cadre du 36e congrès de l'organisme, qui se tient à Montréal jusqu'à demain.

Cette modification fait suite à une décision prise par l'assemblée générale et entraîne un changement de nom pour la fédération puisque le mot « catholiques » disparaît de son appellation. La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec devient donc, à compter d'aujourd'hui, la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Rappelons qu'en vertu de sa loi, la Fédération ne regroupait que des commissions pour catholiques, soit 168, sur une possibilité de 170, la CECM et celle de Chomedey de Laval ayant quitté les rangs de l'organisme en 1985.

Par ailleurs, selon le président, M. Guy d'Anjou, cette déconfessionnalisation de la fédération ne signifie pas que l'organisme se lancera dans une campagne de maraudage pour tenter de faire adhérer les 32 commissions scolaires protestantes qui sont membres de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec.

Pour M. d'Anjou, ce change-



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

Le nouveau logo de la Fédération des commissions scolaires du Québec, de couleur rouge, représente une pomme stylisée, symbole de l'école reconnu par tous, formée de deux mailloins entrelacés qui illustrent l'union des commissions scolaires du Québec.

ment de nom va plutôt dans le sens de la Loi sur l'instruction publique (loi 107), qui prévoit que le système scolaire au Québec sera essentiellement organisé sur la base de commissions scolaires linguistiques, sans référence au statut confessionnel.

Nouvelle image

Non seulement la fédération change de nom, mais elle a également décidé de se donner une nouvelle image visuelle et corporative.

Les 1500 participants au 36e congrès ont en effet pu prendre connaissance, hier soir, du nouveau logo qui identifiera désormais leur fédération.

Il s'agit d'un logo de couleur rouge représentant une pomme stylisée, symbole de l'école, formée de deux mailloins entrelacés qui illustrent l'union des commissions scolaires du Québec.

Cette nouvelle présentation visuelle est accompagnée d'une signature corporative, « Le goût du public », qui exprime le goût de la fédération pour le monde en général et pour le système public d'enseignement en particulier.

Prix d'excellence

Les prix d'excellence de la fédération ont été remis, cette année, aux commissions scolaires d'Aylmer et des Draveurs, de la région de l'Outaouais, et à celle d'Alma, au Lac-Saint-Jean. Une mention spéciale a aussi été décernée à la commission scolaire Valin, au Saguenay.

Les commissions scolaires d'Aylmer et des Draveurs ont reçu le prix dans la catégorie « réalisation » pour avoir préparé des instruments facilitant le droit de vote des citoyens dans le cadre des élections scolaires de novembre dernier.

Dans la catégorie « innovation pédagogique », la commission scolaire d'Alma a obtenu son prix pour avoir intégré des préoccupations environnementales aux matières enseignées dans ses classes du préscolaire et du primaire.

Pour la commission scolaire Valin, c'est la mise sur pied d'une option journalisme au secondaire qui lui a valu une mention spéciale de la fédération.

255 000 Canadiens vivaient en institution en 1987

OTTAWA (d'après PC) — Le nombre de Canadiens dans les hôpitaux, les maisons de retraite et les foyers pour personnes âgées en 1987 atteignait presque le double de la population de l'Île-du-Prince-Édouard, affirme Statistique Canada.

Dans sa première étude statistique sur le sujet, l'agence fédérale a constaté que plus de 1 % des Canadiens, ou 255 090 personnes, vivent en institution, que 97 % des résidents étaient malades ou invalides, et que près de 80 % étaient âgés de plus de 65 ans.

M. Richard Burr de l'Association canadienne de la santé publique y voit matière à réflexion. Ces personnes pourraient jouir de bien meilleurs soins chez elles plutôt qu'en institution, estime-t-il, et cela pourrait même permettre de réaliser des économies.

Environ 10 % des personnes âgées au Canada vivent en institution, a-t-il ajouté, alors que cette proportion atteint seulement 5 % chez en Grande-Bretagne et 6 % aux États-Unis.

AUX 6 400 000 FUMEURS DU PAYS

4^{20\$*} de taxes du paquet de cigarettes... ce n'est pas juste!

Dites-le au gouvernement : les fumeurs comptent!

Voici la RÉPARTITION DES TAXES qui vous sont imposées sur un paquet de 25 cigarettes :

Gouv. fédéral : 2,33\$
Gouv. provincial : 1,87\$
Total des taxes : 4,20\$*

Des le 1er janvier 1992, le total de la taxe augmentera de 32 cents le paquet.

* Le total des taxes et le coût au consommateur varient par province. Ces taxes sont basées sur un coût final au consommateur de 5,77\$ au Québec.

TAX PROTEST OPPOSITION À LA TAXE

Complete form below
and drop in mail.

Remplir le carton ci-dessous
et le mettre à la poste.

I am of voting age.

Je suis majeur(e).

I want you to stop the unfair taxation of tobacco products in Canada.

Je vous demande de cesser de taxer injustement les produits du tabac au Canada.

What are you going to do about it?

Qu'allez-vous faire à ce sujet?

I expect a reply.

J'attends votre réponse.

My comments

Mes commentaires

Name

Nom

Address

Adresse

Postal Code

Code postal

Signature

Voice your opinion as
many times as you wish.

Exprimez votre opinion autant
de fois que vous le désirez.

VOICI COMMENT PROTESTER... SANS FRAIS!

1. Cette carte de protestation est imprimée à l'intérieur de la plupart des paquets de cigarettes. Sortez-la ou demandez-la à un comptoir de tabac.
2. Inscrivez (en lettres majuscules) vos nom et adresse et signez.
3. Détachez les quatre côtés le long du pointillé et postez la partie imprimée du centre. AUCUN TIMBRE NÉCESSAIRE : la Société canadienne des postes livrera votre carte au premier ministre GRATIS!

Exprimez votre opinion aussi souvent
que vous le voulez. Exigez une réponse.



Conseil canadien des fabricants
des produits du tabac et

Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie et du tabac,
Les tabaculteurs du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince Édouard,
Association nationale des distributeurs de tabac et de la confiserie,
Société pour la liberté des fumeurs.

Deux mois avant la mort de Sylvie Chauvin

Laflamme avait remis en vigueur trois polices d'assurance

Environ deux mois avant sa mort, Sylvie Chauvin et son mari Daniel Laflamme se sont présentés chez leur assureur-vie pour acquitter 1410 \$ de primes en souffrance et ainsi remettre en vigueur trois polices sur les vies du couple et de leurs enfants.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Dernier témoin de la poursuite avant que la procureure de la Couronne, Me Rachel Boivin, déclare sa preuve close, hier, Ginette

Griggs, une administratrice de succursale de la compagnie d'assurance-vie La Métropolitaine, a relaté qu'elle avait fait la connaissance de la victime en 1981 quand elle l'a embauchée. Le 28 septembre dernier, le couple Laflamme a voulu payer ses primes en souffrance.

L'une de ces polices couvrait la vie de Sylvie Chauvin pour un montant de 25 000 \$, incluant une double indemnité en cas de mort accidentelle. Dans une autre police, une indemnité de 50 000 \$ à titre de conjointe était prévue en cas de décès de Sylvie Chauvin.

Lors de cette visite, Laflamme

n'avait pas suffisamment d'argent liquide et sa femme a fait un chèque au montant de 1410 \$. Mais celui-ci a été retourné pour provisions insuffisantes, ce dont Sylvie Chauvin a été avisée le 19 octobre. Le 29 novembre, soit une semaine après la mort de sa femme, Laflamme a communiqué avec Mme Griggs pour la prévenir que son père irait « régler ça ».

tefois en suspens, le bénéficiaire étant accusé du meurtre de l'assurée.

En début de journée hier, Robert Gaulin, spécialiste en balistique au laboratoire de police scientifique, a établi, d'après la dispersion des plombs sur la victime, que le tireur se trouvait à environ 24 pieds d'elle lorsqu'il a tiré le premier coup de feu à la chevroline. Quant à la blessure à la tête, elle a aussi été causée par un coup de feu tiré par un fusil de calibre .12, mais au lieu de la chevroline, la cartouche contenait une balle rayée, communément appelée *slug*, utilisée habituellement pour la chasse au gros gibier.

La poursuite ayant terminé sa preuve, l'avocate de l'accusé, Me Anne Lapointe, a obtenu un délai jusqu'à lundi pour commencer la sienne.

Selon le nouveau bâtonnier Jean Paquet

Les «délais déraisonnables» sont plutôt raisonnables

MONTREAL (PC) — Le nouveau bâtonnier du Québec estime que « la population a raison de s'inquiéter » des récentes libérations de personnes accusées de crimes graves pour cause de « délais déraisonnables ».

« Les tribunaux de première instance ont peut-être interprété la Charte et la décision de la Cour suprême de façon un peu rigide », a déclaré Me Jean Paquet, un avocat de 41 ans, de Québec, qui deviendra, demain, le prochain président du Barreau.

« Des délais de six à neuf mois pour être jugé, en tout respect, je ne trouve pas ça déraisonnable », a-t-il indiqué au cours d'un entretien.

En attendant que les tribunaux supérieurs ne reviennent sur cette question, celui qui succède à la première femme bâtonnier, Me

Sylviane Borenstein, a d'autres préoccupations.

Secoués par la récession et une série de chambardements juridiques majeurs, les avocats n'entrevoient pas tous les années à venir avec un optimisme débordant, note-t-il.

Aussi, Me Paquet a-t-il décidé que cette corporation professionnelle, dont le congrès s'est ouvert, hier, à Montréal, allait se pencher plus que jamais sur les besoins de ses membres.

« Le Barreau a deux vocations : la protection du public et la défense des intérêts de ses membres. Je veux qu'on pense à nos

membres avant tout », a déclaré Me Paquet.

Le nouveau bâtonnier, qui est issu d'un petit cabinet de la capitale, pense que « la pratique est de plus en plus difficile, avec les Chartes, le nouveau Code civil, la récession... » En même temps, ce-

pendant, les avocats éprouvent un problème d'image sérieux. Un sondage du Barreau révèle que la plupart des gens estiment que les avocats exigent trop d'argent pour les services qu'ils rendent (plusieurs autres professions ont une meilleure cote).

Projet de loi sur le contrôle des armes Un compromis réaliste, affirme Kim Campbell

OTTAWA (PC) — La ministre de la Justice Kim Campbell a déposé jeudi son projet de loi sur le contrôle des armes en deuxième lecture, en le présentant comme un compromis réaliste et équilibré, résultat d'un consensus.

Mme Campbell a été critiquée par les partisans d'un contrôle plus sévère des armes à feu au pays, qui lui reprochent d'avoir cédé aux pressions du lobby des amateurs d'armements et d'avoir dilué un précédent projet de loi de même nature.

Elle s'est défendue d'avoir atténué la portée de la législation sur

le contrôle des armes et a ajouté que les aspects qui n'étaient pas couverts par la législation feraient l'objet de règlements, notamment de dispositions limitant et interdisant les armes de type militaire et para-militaire. On travaille actuellement à identifier les armes en question, a-t-elle dit.

UN BOUQUET DE LOTUS
pour savourer la meilleure cuisine cambodgienne, thaïlandaise et vietnamienne
APPORTEZ VOTRE VIN!

FLEUR DE LOTUS
Pour changer de l'ordinaire, avec des salons privés à la japonaise
38, côte de la Fabrique, Québec
692-4286

Restaurant Le Lotus Plus
Vos apaisés dans un décor intime et chaleureux
17, rue du Saule-Mortel, Québec
692-1930

Bali Restaurant Lotus
Comme dans tous les Lotus, une qualité et un service inégalés
3185, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
656-6667

MERCEDES-BENZ

Les 12, 13 et 14 juin, plus de
MERCEDES-BENZ
que vous n'auriez jamais imaginé, pour moins que vous auriez pensé.

Chatel Automobiles Ltée
1350, Bouvier, Québec
628-6336

Déjà 30 ans Eh oui!...

Toute rajeunie et pleine d'idées mode, la Boutique Simone Paris célèbre son 30e anniversaire ce printemps.

Pour cette occasion, vous êtes invitées au

GRAND SOLDE ANNIVERSAIRE

30% à 60%
de rabais sur nos collections à la boutique

Simone Paris
LE PRÊT-À-RAVIR
2646, CHEMIN STE-FOY, PLACE CORANIT, STE-FOY
656-1902

L'INCROYABLE VENTE 8 HEURES est de retour!

SAMEDI LE 8 JUIN UNE JOURNÉE SEULEMENT



	Samedi	1
7		8
14		15
21		22
28		29

En réalité, ce joli canapé *rétro* cache un canapé-lit pratique et tout aussi confortable de jour comme de nuit. Il est habillé d'un imprimé fleuri vert et bordeaux. Matelas, 54 po.

788\$
Vente 8 heures
T.P.S. 7% incluse dans les prix

8 heures de rabais spectaculaires sur toute la marchandise.

6 MOIS SANS INTÉRÊTS APRÈS LIVRAISON
Achat de meubles, minimum 500\$. Conditionnel à l'approbation du crédit.

LA GALERIE DU MEUBLE

4 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

- DESIGN: 18, rue Courcellette, Tél.: 681-0171
- CLASSIQUE: 1215, boul. Charest O., Tél.: 681-0171
- ROCHE BOBOIS: 9, rue Courcellette, Tél.: 681-4101
- CUIR NO 1: 2960, boul. Laurier, Tél.: 681-0171

Pour les clients de l'extérieur: 1-800-463-2277

SOLDE JUSQU'À 50% DE RABAIS

SÉLECTION DE CHAUSSURES
PRINTEMPS-ÉTÉ POUR HOMMES,
FEMMES ET ENFANTS. AUSSI
SÉLECTION DE SACS À MAIN.

BOUTIQUE POUR
FEMMES ET HOMMES:
Place Québec • 649-0298

BOUTIQUES
FAMILIALES:
Galeries de la Capitale
• Place Ste-Foy • 659-1922

Brown



RÉSULTATS Loto-Québec

Tirage du 91-06-05



Vous pouvez
miser jusqu'à
20 h le mercredi
et le samedi

11 18 26 33 47 49

No complémentaire: 34

GAGNANTS	LOTS
6/6 2	1030 406,90 \$
5/6+ 3	206 081,40 \$
5/6 519	952,90 \$
4/6 17 597	53,80 \$
3/6 297 616	10,00 \$

VENTES TOTALES: 15 772 862,00 \$

PROCHAIN GROS LOT
(APPROXIMATIF): 2 200 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 91-06-08

Tirage du 91-06-05



Vous pouvez
jouer jusqu'à
20 h les soirs
de tirage

NUMÉROS	LOTS
6 9 3 3 2 1	100 000 \$
9 3 3 2 1	1 000 \$
3 3 2 1	250 \$
3 2 1	50 \$
2 1	10 \$
1	2 \$

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



SOLIGNUM POUR PATIOS, TERRASSES ET MOBILIERS

Fini opaque hydrofuge pour balcons,
escaliers et mobiliers d'extérieur

- Avec le changement de style de vie d'aujourd'hui, ce produit a gagné en popularité et est devenu un des plus populaires de la ligne SOLIGNUM.
- Villageois et citadins prennent de plus en plus le temps de vivre en plein air.
- Cette teinture est la formule idéale pour faire ressortir toute la beauté de votre terrasse ou de vos meubles d'extérieur, tout en les imperméabilisant.
- D'un superbe fini satin, elle résiste aux effets nocifs du soleil sans fendiller, peler ou cloquer.
- Elle est si durable qu'elle résiste même aux va-et-vient sur les terrasses, les escaliers et les patios, gardant ainsi leur fini.
- Idéale pour tables de pique-nique car les taches de graisse et de nourriture se laveront très facilement.
- Employez-la pour teindre les pierres de votre patio.
- La teinture SOLIGNUM pour patios, terrasses et mobiliers est offerte en plusieurs couleurs

SPÉCIAL 23⁹⁵ \$/4 litres

PEINTURE JACQUES DROUIN inc.
350, Saint-Vallier Ouest, Québec
face au centre Durocher 522-2820

Victime d'un léger malaise il y a deux jours

Le président de la CTCUQ reprendra ses activités lundi

Victime d'un léger malaise mercredi matin alors qu'il distribuait des tracts contre la réforme Ryan sur la fiscalité municipale, le président de la CTCUQ, M. Claude Larose, reprendra ses activités normales dès la semaine prochaine.

par THIÉRIO DIALLO
LE SOLEIL

C'est ce qu'a indiqué hier le directeur des communications de la CTCUQ, M. Jacques Santerre, qui a dit avoir reçu un coup de téléphone de son patron le matin même.

Il a dit que les tests effectués pendant les quelques heures qu'a duré son séjour à l'hôpital étaient concluants. « M. Larose n'est pas malade, le malaise dont il a été victime mercredi est le fruit de la fatigue accumulée au cours des derniers mois », a-t-il affirmé. Il a ajouté que le président de la CTCUQ allait prendre trois jours de repos avant de reprendre ses activités « la semaine prochaine ».

En ce qui concerne la panne survenue à l'autobus qui transportait la banderole de protestation vers la colline parlementaire, où avait lieu une manifestation du personnel non syndiqué de la CTCUQ contre cette même ré-

forme Ryan, M. Santerre a indiqué qu'elle n'avait été le fruit ni d'un sabotage ni d'une défaillance technique. Elle a été provoquée, selon lui, par la banderole qui recouvrait le véhicule et bouchait de ce fait les grilles d'air situées à l'arrière. Ces grilles avaient été obstruées sans que la direction de l'entretien n'ait été consultée, a indiqué une source syndicale.

Peu après l'incident, M. Santerre avait affirmé que ce dernier était probablement dû à des moyens de pression qu'auraient exercés les employés de garage qui négocient actuellement le renouvellement de leur convention collective. Le président du syndicat, M. Denis Gagné, qui avait d'abord attribué la panne à « peut-être un geste isolé, car notre mot d'ordre est de ne pas nuire au service », a affirmé hier que les dernières vérifications avaient permis d'écartier tout acte de sabotage.

Certains employés ne semblent cependant pas avoir pardonné à M. Santerre d'avoir émis cette hypothèse. « Votre article de ce matin a eu des conséquences directes ici, car ils sont entrés dans mon bureau et ont tout viré sens dessus dessous, sans toutefois briser quoi que ce soit », a-t-il révélé hier. Selon le président du syndicat, cela prouve simplement à quel point les employés sont frustrés par la lenteur des négociations.

Les négociations entre la direction de la CTCUQ et les employés d'entretien, affiliés à la CSD, piétinent depuis début mars et rien ne laisse entrevoir une entente prochaine. « L'employeur a retiré ses offres salariales pour 1992 et on ne s'attend plus à grand-chose », a déclaré hier M. Gagné, qui se préparait à participer à la deuxième rencontre de conciliation.

Il a ajouté que le syndicat examinait actuellement les différentes possibilités qui lui restaient et n'écartait plus l'hypothèse d'un contrat de un an, expirant le 31 décembre. Il n'a pas été possible de savoir hier sur quels points précis les parties n'arrivaient pas à s'entendre.

À compter de l'automne prochain

Le centre hospitalier de Beauceville pourra traiter les cas d'incontinence

BEAUCEVILLE — Le centre hospitalier de Beauceville offrira un nouveau service en Beauce, l'automne prochain, alors qu'il pourra traiter les personnes souffrant de problèmes d'incontinence urinaire ou fécale.

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

Grâce à une initiative de la fondation de l'institution en collaboration avec la compagnie pétrolière Impériale et les 15 détaillants des produits Esso de la région, le centre hospitalier pourra acheter l'équipement requis pour offrir cette nouvelle thérapie par électrostimulation et rétroaction biologique.

Les pompistes vont offrir en vente 4000 porte-clefs au prix de 3 \$ chacun. Le consommateur y

trouvera son compte puisqu'il recevra en même temps un livret de quatre bons-rabais de 1 \$ échangeables à l'achat de carburant. Les revenus prévus de 12 000 \$ seront suffisants pour payer les nouveaux équipements en urologie.

Selon Mme Lyne Simard, physiothérapeute, il n'y a que quatre établissements hospitaliers au Québec qui offrent le traitement qui sera bientôt disponible en Beauce. Selon elle, 15 % de la population a des problèmes d'incontinence urinaire ou fécale. Près de la moitié en souffrira en cours de vie. Les problèmes surgissent après une grossesse, la ménopause, une hystérectomie, des infections urinaires à répétition, une chirurgie du plancher pelvien, un

échec de chirurgie vésicale, une résection prostatique, etc. En général, les gens qui en souffrent ne consultent leur médecin à ce sujet que cinq ans plus tard, sans doute à cause de la gêne. Le taux de réussite de la thérapie est de 80 %.

Deuxième don

Le mois dernier, la fondation avait fait un premier don à l'hôpital, en l'occurrence un cystoscope d'une valeur de 15 000 \$. Il s'agit d'un appareil, dernier cri de la technologie, qui permet de visualiser l'urètre, la prostate et la vessie.

La fondation a lancé une première souscription en début d'année en espérant recueillir 500 000 \$. Jusqu'à présent, près de la moitié de l'objectif a été atteint (214 000 \$). Cette somme a été soustraite par le personnel.

Les inondations printanières ont retardé la campagne de sollicitation publique.



3 000 POINTS
OFFERTS, CETTE SEMAINE,
DANS LE SOLEIL

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

69093438

Sinon, composez sans frais.
le 1-800-563-8688.

CLUB Multi points

LIRE

LE SOLEIL

N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI
EXCITANT!

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. 1991 Le Groupe Vidéotron Ltée. «Tous droits réservés»

PAPA MERITE LA COMMODITÉ
ET LA SÉCURITÉ D'UN OUVERTE-PORTE
DE GARAGE POSE PAR UN PROFESSIONNEL

Seulement 249,00 \$* pose comprise:

- Ouvre-porte de garage MANARAS de 1/3 HP
- Télécommande
- Pose professionnelle
- Garantie de 3 ans sur le moteur
- Dispositif d'inversion de sécurité automatique/minuterie (d'éclairage reste allumé pendant 4 1/2 minutes)

Pour la fête des pères...choisissez la commodité, la protection, la sécurité et la durabilité. Choisissez un ouvre-porte de garage MANARAS.



Pour tout renseignement appelez-nous:
G. Moisan Inc.
350, des Laurentides
Beauport, Québec
(418) 667-0284
* ou emportez-le pour seulement 199,99 \$
Toutes taxes en sus

GAGNANTE DU VOYAGE D'UNE SEMAINE DANS L'OUEST DE LA FRANCE

dans le cadre du

CONCOURS

d'une valeur de 7 950 \$



LE CHEMIN DE VOS ANCÊTRES
GRÂCE À VOS ANNONCES CLASSÉES
DU SOLEIL

Du 13 avril au 17 mai 1991

Parmi les 30 000 coupons reçus, le tirage au sort du voyage d'une semaine pour deux dans l'ouest de la France a favorisé madame Louise Faucher de Sillery. La remise officielle de son prix eut lieu le 27 mai en présence des commanditaires et collaborateurs. Dans l'ordre habituel sur la photo, nous reconnaissons: madame Sylvie Dubeau

de Automobiles Renault Canada Limitée, monsieur Jean-Pierre Dréan de la Maison de la France, madame Sonia Towner de Air France-Québec, la gagnante madame Louise Faucher, monsieur Christian Lepage de la Maison de la France et madame Michelle Doré du quotidien Le Soleil. Monsieur Jean-Guy Alain du Relais du Silence était absent lors de la séance de photo.

Félicitations et Bon Voyage!

ORENAULT



Une collaboration



Plants de cannabis saisis près de Thetford Mines

Les agents de l'escouade du crime organisé de la SQ, section de Saint-Joseph de Beauce, ont réussi un autre coup de filet dans le monde de la drogue, en effectuant hier matin une saisie de 1611 plants de cannabis, d'une valeur de 162 000 \$, dans la municipalité de Saint-Méthode, à peu de distance de Thetford Mines.

par FRANÇOIS ROY
LE SOLEIL

Ce sont des personnes du village qui, devant l'allure et le comportement étrange depuis quelques jours de quatre hommes et une femme, ont alerté les agents du poste de Thetford. Après une rapide constatation, une dizaine d'enquêteurs de la SQ et quelques policiers de la région ont procédé à la saisie, sur les indications de l'hélicoptère de la Sûreté qui a fait la découverte du champ de marijuana.

Les cinq individus de la région de Montréal, tous dans la trentaine, ont été mis en état d'arrestation et devront comparaître par voie de sommation quand l'enquête sera achevée. Les policiers ont également mis la main sur de l'équipement qui a servi à la culture intérieure des jeunes plants.

Trois hold-up au couteau

Le centre-ville de Québec a été le théâtre de trois hold-up au couteau en l'espace de cinq heures, mercredi soir. Deux des vols à main armée ont été perpétrés dans le Quartier latin, en plein secteur touristique.

LE SOLEIL

Les enquêteurs municipaux devront forcément faire un lien entre les trois vols, parce que dans chacun des cas, il s'agissait de deux jeunes qui menaçaient leurs victimes avec des couteaux.

Le premier est survenu vers 18 h 30 dans la rue Hébert (près des remparts). Les deux voleurs, âgés d'environ 16 ans et armés de couteaux, ont forcé la victime à leur donner son argent.

Vers 21h, deux jeunes « dans la vingtaine », également armés de couteaux, s'en sont pris cette fois à deux piétons, rue Saint-Denis, derrière le Château Frontenac.

Finalement, vers 23 h 30, deux voleurs d'environ 16 ans ont fait irruption dans la station-service Ultramar du 576 boulevard Hamel. La pointe de leurs couteaux n'a pas effrayé le commis, qui a réussi à les mettre en déroute avec un bâton de baseball. Les deux voleurs ont néanmoins eu le temps de prendre quelques billets. Dans sa fuite, l'un d'eux a perdu une espadrille.

En Ontario, les locataires les mieux protégés de tout le pays

TORONTO (PC) — Le ministre de l'Habitation de l'Ontario, M. David Cooke, a promis aux 2,6 millions de locataires de la province, jeudi, qu'ils n'auront jamais à subir de hausses de loyers supérieures à 3 % au-dessus des normes fixées par le gouvernement.

« Les locataires de l'Ontario vont jouir de la meilleure protection au Canada, a assuré M. Cooke, en déposant un projet de loi sur le contrôle des loyers. Les jours des augmentations de loyers de 15, 20 et 50 % sont terminés. »

En vertu de la nouvelle loi, le gouvernement va établir une norme annuelle d'augmentations, basée sur l'inflation, en plus d'une allocation pour les restaurations permanentes.

Les propriétaires vont pouvoir s'adresser au ministère pour demander d'autres augmentations, dans les cas où ils défraient des choses comme le chauffage, l'eau, l'électricité et les taxes.

Mais jamais les locataires n'auront à faire face à des hausses de plus de 3 % au-dessus des normes, a répété le ministre.

Il y aura en fait deux normes, a-t-il précisé, l'une pour les bâtiments de moins de six logements et l'autre pour les bâtiments plus vastes. Les nouvelles constructions seront soustraites à la loi pendant une période de cinq ans, afin de stimuler la construction de maisons à logements.

SONNANT
647-3311
LE SOLEIL
IL TRAVAILLE POUR TOUT LE MONDE

Tentative de meurtre contre un policier de Toronto

L'un des soldats fugitifs vu aux USA

TORONTO (PC) — L'un des deux soldats recherchés pour tentative de meurtre contre un policier de Toronto, la semaine dernière, a été vu à deux reprises ces jours derniers aux États-Unis.

Selon un policier de l'Ohio qui était interviewé jeudi par le Toronto Star, la police a été avisée qu'un individu ressemblant à Donald Nelson a été aperçu alors qu'il descendait d'une voi-

ture en bordure d'une autoroute à Woodhaven, au Michigan, mercredi soir.

Une deuxième personne a affirmé avoir vu Nelson plus tard le même soir, à une halte routière à Bowling Green, en Ohio,

à environ 140 kilomètres au sud de Windsor, en Ontario.

Des recherches autour de la halte n'ont pas permis de retrouver le fugitif, qui est âgé de 20 ans et originaire de Surrey en Colombie-Britannique. Des policiers continuaient toujours de patrouiller les autoroutes des deux États à la recherche de Nelson, que l'on croit armé d'un pistolet 9 mm.

Le complice de Nelson, Eric Schumacher, âgé de 21 ans et originaire de Greenfield Park au Québec, n'a pas été vu récemment au Canada ou aux États-Unis.

On sait qu'ils sont passés à Montréal le week-end dernier.

Leur victime, l'agent Larry Dee, se remet actuellement des blessures reçues au visage et à la hanche.



PRENEZ LA CLÉ DES CHAMPS
AVEC TWIK!

les camisoles maille vive

29.95

un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, les camisoles fleurissent chez twik cet été! les camisoles en maille pointelle ou crochet, vives, rayonnantes, éclatantes, rouge feu, jaune tournesol, rose tropical, noir, blanc... salut l'été, salut la liberté, les camisoles en maille twik sont arrivées!

GRATUIT!
le porte-clés marguerite... il n'en faut pas plus pour prendre la clé des champs! on vous le donne à l'achat de votre camisoles.

TWIK.

la maison



simons

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

L'OTAN élargira ses liens avec ses ex-adversaires

COPENHAGUE (Reuter, AFP) — L'OTAN a décidé hier de développer davantage ses liens avec les pays de l'ancien Pacte de

Varsovie et leur a proposé un « partenariat » afin d'assurer la démocratie et la stabilité en Europe.

avait été décidé l'année dernière par le sommet de l'alliance à Londres.

Tout en enterrant solennellement la guerre froide, les participants au sommet de Londres avaient proposé de développer les « liaisons diplomatiques » avec Moscou et ses anciens satellites.

L'alliance de 16 pays, dont le Canada, élargira ainsi ses contacts, notamment militaires, avec les anciens pays-satellites du Kremlin.

Au premier jour de leur réunion de Copenhague, les 16 ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, dont le Canada, ont aussi adopté une déclaration dans laquelle ils soulignent aussi le « rôle central » de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Ce texte est le fruit d'un compromis entre la majorité des participants et la France, qui exigeait que l'Alliance atlantique ne se substitue pas à la CSCE, qui réunit 34 États d'Europe de l'Est et de l'Ouest — y compris les pays neutres comme la Suède — ainsi que les États-Unis et le Canada.

Des échanges auront lieu aussi entre hauts responsables militaires au siège de l'OTAN à Bruxelles. Des officiers des pays de l'Est participeront aux stages de formation de l'Alliance.

Le texte prévoit également des échanges entre parlementaires de l'Alliance et ceux des pays d'Europe orientale et centrale, y compris l'Union soviétique.

« Nous ne souhaitons isoler aucun pays, ni voir se dessiner une nouvelle division » de l'Europe, soulignent les ministres, dans un souci implicite de rassurer Moscou.

Toutefois, ils réaffirment leur soutien aux « aspirations légitimes des peuples baltes » qui revendiquent leur indépendance face au pouvoir soviétique.

Divergences atténuées

Par ailleurs, la France et les États-Unis ont tenu à dédramatiser leurs divergences sur le rôle de l'OTAN et la construction d'une future défense européenne autonome.

« La France a toutes les raisons d'être satisfaite des débats », a déclaré le ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas, à l'issue de la première journée de travaux.

Dumas et le secrétaire d'État américain, James Baker, ont souligné la « complémentarité » des deux démarches, étant entendu que, pour l'instant, l'OTAN restait la seule structure réelle de sécurité de l'Europe occidentale.

« Partenariat »

Le « partenariat » de l'OTAN avec les pays de l'Est et l'Union soviétique va au-delà de ce qui



Le ministre belge des Affaires étrangères Mark Eyskens, la secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Canada Barbara McDougall et le ministre français des Affaires étrangères Roland Dumas écoutaient attentivement le discours de la séance d'ouverture de la conférence ministérielle de l'OTAN à Copenhague.

Baker exclut toute aide massive de l'Occident à l'Union soviétique

COPENHAGUE (AP) — Le secrétaire d'État américain James Baker a pratiquement exclu hier toute aide massive de l'Occident à l'économie soviétique.

« Les Soviétiques doivent trouver la volonté d'ouvrir la voie à un avenir nouveau. Ils doivent commencer par s'aider eux-mêmes », a déclaré Baker devant les ministres des Affaires étrangères des autres pays membres de l'OTAN réunis pour deux jours à Copenhague.

Par ailleurs, Baker a confirmé

une proposition récemment avancée par un groupe d'études et reprise par le Kremlin, pour laquelle l'Occident devrait fournir une aide économique massive à l'URSS en échange de promesses de profondes réformes économiques et politiques.

Souhait de Bush

À Washington, le président George Bush a souligné qu'il souhaitait des progrès dans les négociations START de réduction des arsenaux stratégiques avant de décider des dates d'un sommet avec le président Mikhail Gorbatchev.

« Nous voulons aller plus avant » sur les START avant de fixer les dates d'un possible sommet, a dit le président.

Son porte-parole, Marlin Fitzwater, avait auparavant à Atlanta recommandé aux journalistes d'être extrêmement prudents sur les dates du sommet. Des médias soviétiques ont en effet annoncé celui-ci pour la fin juin.

Le G-7 ne veut voir Gorbatchev qu'après la fin de son sommet

LONDRES (Reuter) — La Grande-Bretagne a proposé aux dirigeants du G-7 que Mikhail Gorbatchev soit invité à Londres, pour les rencontrer, immédiatement après leur sommet économique du mois prochain, a-t-on appris hier de source britannique autorisée.

Il n'est pas question, ajoute-t-on de même source, que le président soviétique assiste au sommet ou à des réunions du G-7.

« Après consultation avec nos partenaires du G-7, nous leur avons envoyé un message proposant la venue de Gorbatchev (à Londres) immédiatement après le sommet », déclare-t-on tout en précisant qu'aucune invitation ne lui a encore été adressée.

Feu vert des États-Unis

Que ce soit pour le sommet lui-même ou en marge de ses entretiens, l'invitation de Gorbatchev, réclamée par celui-ci à l'appui de sa demande d'aide économique à l'Occident, était probable depuis mercredi en l'absence d'objections de George Bush.

Le président des États-Unis a en effet déclaré mercredi au premier ministre britannique John Major que Washington ne s'opposerait pas à ce que Gorbatchev présente aux Sept son programme de réforme politique et économique, selon des sources américaines.

En recevant mercredi à Oslo son prix Nobel de la Paix 1990, le dirigeant soviétique avait déclaré que l'échec éventuel de son programme de réformes risquait à long terme de compromettre la paix mondiale.

Le G-7 regroupe les États-Unis, le Canada, le Japon, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et l'Allemagne.

TOUT UN MONDE DE RABAIS

EXCITANTS!

Ventilateur réversible Nadair, 52 po., 5 pales. Blanc. (Luminaires inclus) **99\$**

Ventilateur réversible Nadair, 42 po., 5 pales. Blanc. (Luminaires inclus) **79\$**

2 projecteurs halogènes Nadair, sur rail. Blanc ou noir. **59\$**

Lampe halogène sur pied. Blanc ou noir. **39\$**

Lampe halogène suspendue, 16 po. Blanc ou noir. **59\$**

Lampe halogène double suspendue, 21 po. Blanc ou noir. **89\$**

Aspirateur central Eureka 1001, construction en A.B.S. garantie à vie, sans sac, avec accessoires et nécessaire d'installation (installation non incluse) **479\$**

Ampoules en sus sur tous les produits

MULTI LUMINAIRE

LE MAGICIEN DE LA LUMIÈRE

LÉVIS: 95, route Kennedy 833-3258
NEUFCHÂTEL: 4096, boul. de l'Auvergne 842-1601
QUÉBEC: 1225, boul. Charest Ouest 527-9991

ARTHABASKA
BROSSARD
DRUMMONDVILLE
GATINEAU
GRANBY
LAVAL
LÉVIS
LONGUEUIL
NEUFCHÂTEL
POINTE-CLAIRE
QUÉBEC
REMPARTS
RIMOUSKI
SAINT-JEAN
SAINT-LÉONARD
SHAWINIGAN
SHERBROOKE
TROIS-RIVIÈRES

Bal de graduation



**LIQUIDATION
D'INVENTAIRE
30% à 70%**

sur toutes nos robes
de bal en magasin



2669, chemin Sainte-Foy,
Sainte-Foy 657-6618

145, 80e Rue Est, Trait-Carré,
Charlesbourg 622-9782

Aussi, robes pour mères de mariées: 30% à 70%

VENTE et LOCATION
• Robe de mariée • Contige
• Gala • Soirée
• Habits de gala
• Tuxedo

L'ancien leader syndical est-allemand Tisch s'en tire à bon compte

BERLIN (AFP) — Un tribunal de Berlin a condamné hier à 18 mois de prison pour abus de confiance l'un des anciens dirigeants de l'ex-RDA, mais tout indique que Harry Tisch n'aura pas à purger un jour de cette peine.

Tisch, 64 ans, était à la tête de l'unique syndicat est-allemand qui comptait neuf millions de membres et faisait aussi partie du Bureau politique du parti communiste est-allemand.

Il était le premier ancien dirigeant est-allemand à subir un procès.

Le procureur avait réclamé deux ans et demi de prison, la défense avait plaidé six mois de détention. Toutefois, le juge en chef

du tribunal a déclaré qu'il recommandera probablement un sursis, ce qui signifie que Tisch demeurera en liberté. De plus, après son arrestation, l'ancien chef syndical a passé environ un an derrière les barreaux, dans l'attente de son procès, une période qui réduirait d'autant toute peine qu'il aurait à purger.

Les autorités allemandes ont vainement tenté d'obtenir que l'Union soviétique leur livre l'ancien président Erich Honecker (78 ans)

qui s'est réfugié à Moscou en mars dernier.

Pour 52,000\$

Plusieurs accusations avaient été portées contre Tisch, dont certaines lui reprochaient des détournements de fonds totalisant des millions de dollars. Mais il n'a finalement été reconnu coupable que sous un seul chef d'accusation, celui d'avoir utilisé 52 000 \$ des fonds de son syndicat pour s'offrir des vacances au cours desquelles il amenait avec lui des membres de sa famille ou des amis.

Nous avons remporté « une victoire gigantesque », a commenté un de ses deux avocats, Me Hu-



Harry TISCH

bert Dreyling. « 99,9 % de l'accusation » n'ont pas abouti, a-t-il ajouté.

Lauda croit qu'il y a eu plus qu'une inversion de poussée d'un réacteur

VIENNE (AFP, AP) — L'inversion de poussée d'un réacteur survenue sur le Boeing 767 de la compagnie autrichienne Lauda-Air n'est pas la raison de la catastrophe aérienne du 27 mai au dessus de la Thaïlande, a déclaré hier Niki Lauda, le PDG de la compagnie à la radio autrichienne.

Pour que l'avion s'écrase, il a dû y avoir « des problèmes consécutifs, que nous ne connaissons pas » à cette panne, a-t-il ajouté.

Lauda est ainsi revenu sur ses propres déclarations de dimanche dernier et a implicitement confirmé celles d'un porte-parole de Boeing, qui avait souligné que le 767 continuait d'être pilotable, même en cas de poussée inversée accidentelle d'un moteur.

L'ancien champion de course automobile a expliqué qu'il avait

reconstitué l'accident sur un simulateur de vol de l'aéroport londonien de Gatwick et qu'il était arrivé à la conclusion que l'inversion de la poussée « si forte soit-elle, ne peut, à elle seule, avoir provoqué l'accident. Il doit y avoir une autre cause ».

Par ailleurs, la publication, hier à Bangkok, de la transcription des conversations du pilote américain Thomas Welch et de son copilote autrichien Josef Thurner montre que les deux hommes ont eu du mal à comprendre ce qui se passait.

SUPER SAMEDI SEARS RÉCLAME! UN JOUR



CENTRE DE L'AUTO Rabais 5\$ sur nettoyeur pour auto "Crystal-Glo". Protège le fini des véhicules. N° 84950. Ord. 24,99\$ Ch. 19,99\$	Rabais 87,11\$ sur piscine ronde 3' x 12' incluant filtre. N° 69712. Qté 10. Ord. 287,10\$ Ch. 199,99\$	MODE POUR DAMES Rabais 30% sur une sélection de vestes en nylon à prix ordinaire. Qté 75. Ord. 20\$ à 100\$	Rabais 50% additionnel sur liquidation de bas de fin de série. Assortiment incomplet de couleurs et tailles. Qté 400.	Rabais 50% sur chemises habillées à manches courtes de marque TRADITION. Assortiment de couleurs et tailles. N° 83XX. Qté 250. Ord. 28\$ Spécial 13,99\$	Rabais 20% sur toute notre sélection de ventilateurs de plafond. N° 28000. Qté 30. Ord. 14,55\$ à 154,11\$ Ch. 11,64\$ à 123,28\$
LOISIRS ET PLEIN AIR 30% sur les accessoires de natation tels que lunettes, masques et tubas. N° 26XXX.	Rabais 20\$ sur coffre d'outils pour mécanicien. 3 tiroirs à verrouillage. N° 34093. Qté 30. Ord. 67,99\$ Ch. 47,99\$	Rabais 5\$ sur tous nos maillots de bain (1 ou 2 pièces) en magasin, à prix ordinaire.	MODE POUR ENFANTS Rabais 7,63\$ sur poussette-parapluie. Couleur: bleu. N° 66452. Qté 50. Ord. 37,62\$ Ch. 29,99\$	Rabais jusqu'à 20\$. Pour papa, sélection de robes de chambre à un super prix de 19,99\$. Taille universelle. Qté 200. Ord. 29\$ à 40\$ Ch. 19,99\$	Achat spécial. Ensemble canapé et fauteuil El ran, modèle "Relaxon". Couleur # 88 marine/rayé gris. N° 55341/45. Qté 24. Ch. 1 147\$
Rabais 5\$ sur piscine gonflable d'enfant, avec fontaine en forme d'éléphant. N° 25030. Qté 30. Ord. 14,85\$ Ch. 9,85\$	APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS Rabais 71\$ sur téléviseur stéréo 21" avec filtre peigne. N° 14940. Qté 4. Ord. 650,63\$ Ch. 579,63\$	Rabais 30% additionnel sur toute notre liquidation de mode pour dames, accessoires et chaussures.	Rabais 9,86\$ sur panier en osier avec doublure en broderie. Couleurs: blanc ou pastel. N° 69060-1. Qté 60. Ord. 54,85\$ Ch. 44,99\$	Rabais de 20 à 50% sur tous les habits pour hommes. Assortiment de tailles et couleurs. Groupe 1: Sears Ord. 149,99\$ Spécial 119,99\$ ch. Groupe 2: Oakton Ord. 179,97\$ Spécial 149,99\$ ch. Groupe 3: Tradition Ord. 350\$ Spécial 157,50\$ ch. Groupe 4: Boul. Club Ord. 350\$ Spécial 199,99\$ ch. Groupe 5: Marques connues Ord. 395\$ et 425\$ Spécial 249,99\$	Achat spécial. Ensemble matelas et sommier à ressorts. 54" et 60". N° 73492/3. Qté 30. Ch. 289,99\$ et 309,99\$
CENTRE DU FOYER Rabais 19,80\$ sur jeu de 6 lanternes "Noma". N° 50508. Qté 50. Ord. 79,79\$ Ch. 59,99\$	Rabais 106\$ sur vidéo 4 têtes stéréo. N° 30300. Qté 4. Ord. 555,64\$ Ch. 449,64\$	ACCESSOIRES DE MODE Rabais jusqu'à 3\$ sur souliers de toile pour dames. Assortiment incomplet de couleurs et pointures. N° 6000-6012. Qté 400. Ord. 5,99\$ et 6,99\$ Paire 3,99\$	Rabais 28,30\$ sur banc d'auto "Fisher-Price" pour nouveau-né jusqu'à 40 lb. N° 27450. Ord. 128,29\$ Ch. 99,99\$	Tous les vestons sport sont en réclame pour papa! Groupe 1: Sears Ord. 99,99\$ Spécial 79,99\$ Groupe 2: Oakton Ord. 129,97\$ Spécial 99,99\$ Groupe 3: Arnold Palmer Ord. 149,99\$ Spécial 99,99\$ Groupe 4: Boul. Club Ord. 195\$ Spécial 129,99\$	Achat spécial. Chaise sur billes, blanche. N° 44010. Qté 24. Ch. 269\$
	Rabais 40\$ sur lave-tapis. N° 78176. Qté 4. Ord. 282,39\$ Ch. 242,39\$	Rabais 50% sur sacs à main de toile et tissu (ordinaire et liquidation). Qté 400.	Rabais 9,91\$ sur parc pour enfant. Imprimé de couleurs pastel. Grandeur: 36" x 36". N° 67281. Qté 25. Ord. 59,90\$ Ch. 49,99\$	À ne pas manquer! Rabais 15% sur tous les bas (pantalons et bermudas) de la boutique Nouvelle-Dimension pour jeunes hommes.	Rabais 60% sur coupons de tapis à envers jute ou caoutchouc. N° 98000.
		Rabais jusqu'à 25\$ sur espadrilles de marque "Sonic" pour hommes. N° 5220-5221. Qté 300. Ord. 39,99\$ et 44,99\$ Paire 19,99\$	Rabais 17,44\$ sur table à langer de style contemporain, avec matelas amovible et bordure de protection coussinée. Couleur: blanc. N° 64211. Qté 24. Ord. 137,43\$ Ch. 119,99\$	MODE POUR HOMMES Rabais 50% sur une sélection de maillots de bain JIM (style bermuda). Assortiment de couleurs et tailles. Qté 200 Ord. 29,99\$ Ch. 14,99\$	Rabais 50% sur tapis gazon en magasin. Qté 50. N° 21500 6' x 9' Ord. 44,99\$ Spécial 22,49\$ N° 21501 9' x 12' Ord. 79,99\$ Spécial 39,99\$
			MODE POUR LE FOYER Rabais 25% sur toute notre sélection de serviettes de plage. N° 38000. Qté 300. Ord. 6,99\$ à 19,99\$ Ch. 5,24\$ à 14,99\$	RESTAURANT SEARS SPÉCIAL DE 9H À 11H Déjeuner complet incluant 1 œuf, bacon, patates rôties, confitures et café. (Offre non valide au magasin de Place Laurier) Ord. 2,69\$ Spécial 1,99\$	



SEARS

vous en avez pour votre argent... et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "Étal" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Copyright Canada 1991, Sears Canada Inc.

Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Sainte-Foy: 658-2121

Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Protestations des islamistes à Alger

ALGER (Reuter, AP) — Des islamistes, apparemment partisans du Front islamique du salut (FIS), ont salué avec des « youyou » et des cris de « Allah Akbar (Dieu est grand) » les premières minutes du couvre-feu en vigueur la nuit dernière, en signe de défi aux autorités.

Ces cris ont été entendus dans plusieurs quartiers populaires d'Alger, comme celui de la Kasba, un des fiefs des partisans du FIS. Un coup de feu au moins a été entendu dans le centre de la capitale, rapportent des témoins.

Des habitants de Bab-el-Oued, autre fief intégriste, ont lancé des pétards ou frappé des casseroles vides en signe de protestation.

Le commandement militaire qui gère l'état de siège instauré mercredi pour une durée de quatre mois a annoncé hier que le couvre-feu serait en vigueur à partir de 23 heures locales jusqu'à 3 h 30 du matin dans les départements d'Alger, de Blida, Tipaza et Bourmedes.

Le président Chadli Bendjedid a instauré l'état de siège mercredi et a ajourné sine die les élections législatives du 27 juin, à la suite des sanglants affrontements de mardi entre manifestants intégristes — partisans du FIS — et forces de l'ordre.

Il y a 11 jours, le FIS avait entamé une grève illimitée pour réclamer des élections présidentielles anticipées et le retrait de lois électorales jugées trop favorables au parti au pouvoir, le Front de libération nationale (FLN).

Les manifestants islamistes avaient disparu des rues d'Alger hier et on a appris de source proche du FIS que leurs dirigeants semblaient prêts à entrer dans la clandestinité.

Pas de bilan officiel

Les manifestations du FIS avaient culminé mardi par des affrontements avec les forces de l'ordre qui avaient fait plusieurs morts. Les autorités n'ont pas fourni de bilan officiel mais un diplomate à Alger a estimé le nombre de morts entre 40 et 50 alors que, selon des sources médicales, 26 corps de manifestants auraient été dénombrés dans la morgue d'un des deux grands hôpitaux d'Alger, l'hôpital Mustapha, peu avant la proclamation de l'état de siège.



Une voiture incendiée et renversée, photographiée hier dans une rue Alger, illustre la violence des affrontements entre la police et les intégristes, mardi et mercredi, dans la capitale algérienne.

Un compromis a été accepté par les six républiques yougoslaves

SARAJEVO, Yougoslavie (Reuter, AP) — Les six républiques yougoslaves ont accepté hier un compromis sur le partage des pouvoirs pour sortir la fédération de la crise politique qui la menace d'éclatement, a déclaré Alija Izetbegovic, président de la Bosnie-Herzégovine.

L'impasse politique a amené le pays au bord de la guerre civile — des affrontements entre Serbes et Croates ont fait au moins 20 morts en Croatie le mois dernier — alors que la fédération est sans président depuis le 15 mai.

Les présidents des six républiques ont approuvé un texte présenté par la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine, proposant que la création d'une fédération décentralisée de républiques souveraines serve de base de négociation pour d'éventuelles discussions, a indiqué Izetbegovic.

Le compromis est intervenu à l'issue d'un sommet — le sixième en trois mois — qui a réuni les présidents des six républiques à Sarajevo, capitale de la Bosnie-Herzégovine.

Pour la première fois depuis plusieurs semaines apparaît un réel signe d'espoir dans la crise yougoslave.

LES ANNONCES CLASSÉES DU SOLEIL DE L'ARGENT

SONNANT
647-3311
LE SOLEIL
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE

CRTC

Décision

Canada

Décision 91-353. **Télémedia Communications Inc.**, Québec (Québec). Annulation de la licence de radiodiffusion relative à la station de radio CKCV Québec. Décision 91-354. **175613 Canada Inc.**, Québec (Québec). REFUSE - Acquisition de l'actif de la station radiophonique CHRC Québec, propriété de Les Entreprises de radiodiffusion de la Capitale Inc. "Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la 'Gazette du Canada', Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures de bureau. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux adresses ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-8306; Vancouver, (604) 666-2111."



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

COURS INTENSIFS D'ANGLAIS DANS LE VERMONT

Cours à longueur d'année. Divers niveaux de cours. Cinq heures de cours par jour. Dates d'inscription convenant à tous. Préparation pour l'université.

ST. MICHAEL'S COLLEGE offre des cours intensifs d'anglais depuis 1954, en milieu mixte, catholique et universitaire, dans un environnement sûr. Logement. Possibilité de pratiquer tous les sports d'hiver.

GÉRANCE DE COMMERCE SCIENCES, INFORMATIQUE

Nous offrons aussi des cours de troisième cycle dans les domaines suivants: gestion d'entreprise, sciences de l'éducation, enseignement de l'anglais langue seconde (TESL), psychologie clinique, etc.

INTERNATIONAL STUDENT PROGRAM
ST. MICHAEL'S COLLEGE
WINOOSKI, VERMONT 05404 USA

3 000 POINTS
OFFERTS, CETTE SEMAINE,
DANS LE SOLEIL

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

81487679

Sinon, composez sans frais,
le 1-800-563-8688.

CLUB Multi points

LIRE

LE SOLEIL

N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI
EXCITANT!

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. 1991 Le Groupe Vidéotron Ltée. - Tous droits réservés.

Une sortie des astronautes sera peut-être requise

HOUSTON, Texas (AFP, Reuter) — Les sept astronautes de Columbia ont poursuivi hier avec succès leur programme d'études médicales au deuxième jour de leur vol, malgré le risque de devoir effectuer une sortie imprévue dans l'espace dans les prochains jours pour réparer un joint de la soute de leur vaisseau, a indiqué la NASA.

Des bandes flexibles fixées sur le bord de la soute de Columbia semblent en effet s'être décollées au début du vol lors de l'ouverture de cet énorme coffre de la navette où repose le laboratoire Spacelab. Ces bandes de 4,5 mètres de long et de section cylindrique, jouent le rôle de joints hermétiques quand les énormes portes de 18 mètres de long se referment, de façon à empêcher toute contamination de la navette lors du lancement ou de la rentrée dans l'atmosphère.

Les ingénieurs de la NASA craignent que les sections brisées d'un de ces joints qui possèdent une certaine flexibilité gênent le bon verrouillage de ces portes lors de la phase initiale du retour à Terre, prévu pour le 14 juin.

La décision d'envoyer deux astronautes à l'extérieur de la navette ne sera pas prise avant ce soir et obligera, en cas de nécessité, à arrêter les travaux scientifiques à bord du Spacelab pendant l'opération, pour dépressuriser le sas fixé sur le tunnel d'accès au Spacelab.

Par ailleurs, à Washington, la Chambre des représentants a sauvé hier soir la station spatiale Freedom en votant des crédits de 2 milliards \$ pour ce projet dont les fonds avaient été précédemment annulés par une commission de cette assemblée.

Par 240 voix contre 173, les représentants ont approuvé une enveloppe de 2,3 milliards \$ pour ce programme comme le demandait la NASA pour l'année fiscale 92 qui commencera le 1er octobre prochain. Ces crédits ont été prélevés sur d'autres programmes de l'agence.

La Maison-Blanche, la NASA et les agences spatiales européennes, canadienne et japonaise - partenaires étrangers du programme Freedom - avaient fait pression sur le Congrès pour que les crédits de ce programme soient restaurés.

Soutien-gorge pour mélomane

TOKYO (AFP) — À la recherche des mille et une façons de célébrer cette année le bicentenaire de la mort de Wolfgang Amadeus Mozart, les Japonais sont parvenus à faire jouer la musique du célèbre compositeur autrichien par des...soutien-gorge.

La filiale nipponne du fabricant allemand de sous-vêtements féminins Triumph-International propose ainsi à ses clientes mélomanes au Japon un soutien-gorge pourvu d'une puce électronique jouant un thème musical de Mozart lorsqu'on l'agrafe.

Ces sous-vêtements musicaux, fabriqués par la firme à cinq exemplaires seulement, seront offerts par tirage au sort à des clientes ayant répondu par courrier à une campagne de promotion de ses articles, explique Triumph-International. Chaque soutien-gorge vaut environ 10 000 yen (82,75 \$).

CENTRE NATURISTE

L'Avantage

259, Grand-Capsa (rte 358)
PONT-ROUGE
(418) 873-4791

Il n'est pas trop tard pour faire partie du nombre



Bénéficiez du recensement du Canada

Remplissez et postez votre questionnaire du recensement dès aujourd'hui. Vous aidez ainsi votre communauté à obtenir sa juste part de fonds consacrés aux écoles, aux hôpitaux, aux services sociaux essentiels, au logement, à la voirie, au transport en commun, aux parcs, aux services de garde et aux services de police.

Toute information inscrite sur votre questionnaire de recensement est protégée par la loi et demeure confidentielle.

Le recensement n'a lieu qu'une fois tous les cinq ans. Voilà pourquoi il importe tant que vous soyez du nombre maintenant. Pour en faire partie, remplissez et postez votre questionnaire dès maintenant. Avec vous, le recensement prend tout son sens.

Si vous n'avez pas reçu votre questionnaire de recensement ou pour toute autre question, composez, sans frais, le

1 800 267-1991

entre 9 h et 21 h, du jeudi 30 mai au vendredi 7 juin (sauf le dimanche).



Statistique Canada

Canada

Après le 21 juin, sa vie reposera entre les mains des bureaucrates.



Le Québec est reconnu pour avoir l'un des meilleurs systèmes de santé du monde... pourtant, aujourd'hui, la situation est critique.

En effet, notre système de santé est sérieusement menacé par le projet de loi 120 du ministre Côté. C'est une réforme inacceptable, centrée sur l'appareil bureaucratique. Une réforme qui mettra en péril, entre autres, la qualité des soins, la confidentialité de votre dossier et le droit de choisir votre médecin et votre centre hospitalier.

Pire encore, le ministre Côté persiste à vouloir faire adopter, d'ici le 21 juin, ce projet de loi bâclé et rédigé à la hâte.

Appuyons nos médecins et rejetons la Loi 120. Notre santé est en jeu et il est préférable qu'elle soit entre les mains d'un médecin plutôt qu'entre celles d'un bureaucrate.

La bureaucratie peut devenir la pire des maladies !

La Loi 120 : jamais de la vie !

Le Regroupement des Fédérations de médecins du Québec.



Fédération des associations
des étudiants en médecine
du Québec



Fédération
des médecins
omnipraticiens
du Québec



Fédération
des médecins
résidents
du Québec



Fédération
des médecins
spécialistes
du Québec

ÉDITORIAL

Le pitre et le piteux

Qui peut blâmer les Québécois de leur insatisfaction envers Robert Bourassa ?

Le navire se dirige sans gouvernail, comme le montre la crise subite autour du projet de loi 150 sur le référendum. Parce que l'opposition lui dit non, ce qu'elle est payée pour faire de toute manière, le gouvernement suspend, puis menace de retirer, puis annonce finalement l'ouverture des débats sur le sujet.

« Le référendum en veilleuse », titrait LE SOLEIL, hier. Pour saisir le déroulement de la vie politique québécoise, il faut maintenant une lampe de poche et un chronomètre, en plus d'un calendrier et d'une boussole, tellement M. Bourassa tend de perches différentes.

Car le référendum, seul objet réel de consensus, ne peut être mis en veilleuse à moins que Robert Bourassa ait décidé de sacrifier sa carrière et sa réputation.

Le comportement du Parti québécois, par ailleurs, n'aide pas les électeurs à éclairer leur lanterne. Comment un parti souverainiste peut-il voter contre un projet de loi promettant la tenue d'un référendum sur la souveraineté avant le 26 octobre 1992 ?

Les dirigeants du PQ expliquent leur attitude par leur absence totale de confiance envers Robert Bourassa. Accessoirement, leur priorité dans les sondages peut les rendre plus arrogants et intraitables.

Ils se trompent, tout comme ils se trompaient lorsqu'aux dernières heures de la Commission Bélanger-Campeau, ils menaçaient de faire sauter la baraque si tous ne se ralliaient pas à leur option.

M. Bourassa apprécie l'humour de ses collaborateurs, constatent les observateurs de la scène politique. Lui-même adore dénicher les points faibles de ses adversaires. Mais le genre d'humour que pratique son gouvernement affaiblit sa position de négociation.

Le scénario découvert cette semaine par notre collègue Michel Vastel à l'effet qu'Ottawa et six provinces déposeraient chacun dans leur assemblée un projet de loi modifiant la Constitution en février 1992, permettant à M. Bourassa de tenir une élection sur ces propositions plutôt que de faire le référendum promis, exige une réponse plus qu'humoristique.

Car cette proposition écarte du revers de la main toutes les clauses qui exigent l'unanimité des provinces, dont la Cour suprême et la formule d'amendement. Elle impose au passage la priorité de la charte canadienne des droits sur le statut de société distincte.

Elle confirme les propos de Joe Clark qui invitait les Québécois à oublier l'entente du lac Meech, et à la troquer pour un demi-Meech néfaste au plus haut point.

Une autre voie offrirait aux provinces la possibilité de signer des ententes leur permettant d'administrer les programmes fédéraux, dans le respect de normes nationales hautement contraignantes parce que protégées, selon les propositions du premier ministre ontarien Bob Rae, par une charte canadienne des droits sociaux et collectifs. Quiconque voudrait nier la réalité de la nation québécoise ne s'y prendrait pas autrement.

Il se révélerait fort pitre le gouvernement québécois qui tenterait de se faire élire sur un tel programme constitutionnel. Le résultat le rendrait piteux.

M. Bourassa doit repartir à l'assaut en revenant sur un point trop vite oublié du rapport Allaire, la proposition d'enclencher « rapidement le processus d'élaboration d'une constitution québécoise ».

Il s'agit là d'une pièce essentielle au dossier : cette constitution échouera la Charte québécoise des droits et libertés et reconnaîtra les droits des minorités. On pourra la doter d'une charte des droits sociaux.

Il deviendrait futile, alors, d'imposer une tutelle fédérale pour protéger les Québécois contre les méfaits de leur propre gouvernement, (puisque c'est là une partie du contentieux aux yeux des anglophones progressistes). Dans toute négociation, il faut se prémunir contre les coups des partenaires, et non combattre en laissant son bouclier au grenier.

RAYMOND GIROUX

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Éditeur adjoint et rédacteur en chef et directeur de l'édition:

J.-JACQUES SAMSON

Vice-président exécutif:

DENIS CLICHE

Président et Éditeur:

ROBERT NORMAND

Directeur de l'information:

DENIS ANGERS



Pas de qualité sans confiance



par

Laurent LAPLANTE
collaborateur
spécial

À la suite d'un commentaire publié ici même et consacré à certains ratés gouvernementaux en matière de gestion des ressources humaines, le président du Conseil d'Hydro-Québec, M. Richard Drouin, me fait l'honneur d'une lettre. Il attire mon attention sur le fait que son entreprise a mis en place « les fondements d'une approche intégrée qui vise à faire d'Hydro-Québec l'une des meilleures compagnies d'électricité du Canada ». Joignant la preuve à l'affirmation, M. Drouin m'expédie du même coup le document « Défi performance », où sont définies les stratégies de changement et d'implantation d'Hydro.

Faut-il attribuer au hasard le fait que je reçoive une copie patronale de ce document le lendemain du jour où j'en avais commenté le contenu devant le Syndicat des employés et employés de bureau d'Hydro ? Je ne sais. J'interprète, en tout cas, l'expédition de ce texte par l'employeur et par le

syndicat comme la preuve, heureuse d'ailleurs, que les deux parties reconnaissent la nécessité et l'urgence d'un virage.

De fait, il est essentiel qu'Hydro et l'importante section syndicale 2000 vérifient toutes deux leur compréhension réciproque de ce qu'est « la gestion de la qualité ». Autant, en effet, une telle gestion peut modifier en profondeur la performance de l'entreprise en même temps que la satisfaction des ressources humaines, autant l'échec est garanti si les deux parties ne définissent pas de la même façon la gestion de la qualité. Or, il semble que ce soit malheureusement le cas.

Pire encore, on cherche vainement dans les relations entre l'employeur et le syndicat la trace de cette confiance mutuelle sans laquelle ne saurait s'implanter la gestion de la qualité. Ce n'est pas anormal, mais cela démontre que le cheminement sera long.

Au crédit de la direction, notons qu'elle ne nie pas les difficultés. Au contraire. Après avoir évalué la performance de son organisation, Hydro en arrive, en effet, à trois constats plutôt brutaux :

— « la performance de l'entreprise se détériore d'une année à l'autre depuis les dix

dernières années ;

— sa performance est inférieure — et parfois de loin — à celle d'entreprises comparables ;

— l'entreprise n'atteint pas les objectifs qu'elle s'était elle-même fixés afin d'améliorer les résultats ».

Rien, là-dedans, ne respire la complaisance ou le triomphalisme. Comment, dès lors, expliquer la méfiance syndicale ? Très simplement. Les syndiqués endossent ces constats, mais ils estiment, à juste titre d'ailleurs, que la gestion de la qualité ne réussira que si elle modifie les attitudes de tous et non pas seulement les techniques de gestion. Si les dirigeants demeurent les mêmes et adhèrent toujours à des valeurs périmées, rien de fondamental n'aura changé.

Les syndiqués insistent d'autant plus sur la nécessité de modifier les attitudes de tous que les spécialistes de la gestion de la qualité ont cent fois répété que 85, 90 et 94 % des erreurs commises dans les organisations sont imputables aux gestionnaires et non à la base.

S'il en est ainsi, disent les syndiqués, et si la direction pense vraiment ce qu'elle proclame, ne devrait-elle pas admettre qu'elle fait partie du problème ? Admettre qu'il

lui faudra à l'avenir laisser plus de latitude à ceux et celles qui ne commettent qu'une infime portion des erreurs ? Comment se fait-il, concluent-ils, que le document patronal insiste autant sur les changements que nous devrions effectuer et si peu sur les virages qui incombent au patron ?

À lire le document d'Hydro, j'ai, en effet, le sentiment que la direction pense régler le problème en demeurant la même et en incitant ses ressources humaines à un autre rendement. Si ma lecture est correcte, il n'y aura jamais de gestion de la qualité à Hydro-Québec.

Si, à l'inverse, les syndicats s'imaginent que la gestion de la qualité doit déboucher sur la cogestion, il y a, là aussi, illusion si grave que le programme s'en trouve invalidé. Leadership et objectifs relèvent de la direction, quitte à ce que les moyens, eux, soient définis ailleurs.

Rien n'est donc encore joué. Les parties conçoivent diversement la gestion de la qualité, elles sous-estiment l'importance de la confiance, elles privilégient leur plaidoyer sectoriel plus que l'organisation. Il faudra dissiper ces équivoques, car cette gestion nouvelle s'impose.

Votre Opinion

Les pots cassés

(Lettre au ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé)

M. Michel Pagé annonçait le 26 mai dernier que son ministère entendait consacrer une somme de 10 millions \$ supplémentaires pour tenter d'apporter une réponse partielle au problème des écoliers qui se présentent à l'école le ventre vide. (...)

Il importe de dénoncer encore une fois le fait que le gouvernement vient ici agir sur les manifestations d'un problème plutôt que sur ses causes profondes. (...)

Il aurait été souhaitable que le ministre fasse preuve d'autant de lucidité dans l'appréciation des causes premières de cette situation que dans la recherche de solutions globales et durables. Car comme tout remède qui ne vise qu'à calmer les manifestations d'un problème, on laisse s'aggraver le mal, on oublie de nombreux aspects de la manifestation. (...)

Offrir des aliments aux enfants à l'école, oui, c'est la mesure d'urgence. Mais ensuite, M. le ministre, ne conviendrait-il pas de poser certaines questions ? Comment expliquer que la pauvreté continue de croître au Québec ?

Peut-être commence-t-on seulement à constater les conséquences néfastes des diverses formes de désengagement de l'État, de même que les diverses réformes ultraconservatrices qui sont venues réduire le soutien de l'État aux personnes dans le besoin : réforme de l'assurance-chômage au fédéral, réforme de l'aide sociale au Québec, situation catastrophique de l'emploi et absence de politique de développement de l'emploi.

Mais il faudra bien qu'on y vienne à cette nécessaire réflexion sur le rôle de l'État dans le soutien aux personnes, sur la place et les droits des enfants dans notre société.

Fournir un déjeuner aux enfants qui en sont privés, c'est fournir une réponse légitime à un besoin présent et urgent. C'est autre chose de revoir l'ensemble des programmes de soutien aux personnes si l'on veut garantir l'avenir. (...)

Docteur Gilles Julien, directeur département de santé communautaire, hôpital Sainte-Justine, Montréal

Des limites à tout

(Lettre à M. Claude Ryan, ministre de la Sécurité publique)

Je sais que vous avez eu des dépenses imprévues l'été dernier

et qu'il vous faut remettre rapidement de l'argent dans la caisse, mais il y a des limites à la façon de procéder pour y parvenir.

Imaginez que je viens de me faire arrêter par deux de vos agents parce qu'ils n'arrivaient pas à lire ma vignette dans la pénombre et en roulant.

Résultat : j'ai obtenu un avis de 48 heures pour me rendre dans un bureau d'immatriculation pour racheter une vignette (vos policiers m'ont assuré que je n'en aurais pas pour plus de 8 \$ ou 9 \$) afin de remplacer la vignette apposée sur ma voiture et qui proviendrait, selon le conducteur de la voiture qui m'a intercepté, d'une série de vignettes de mauvaise qualité. Pour me consoler, il m'a dit que beaucoup d'autres personnes étaient dans le même cas que moi.

Donc, pour résumer, on m'a remis une vignette de mauvaise qualité au Bureau des véhicules automobiles, on m'arrête pour cela, je dois perdre deux à trois heures demain pour aller racheter une vignette (heureusement à prix réduit) et ensuite aller dans un poste de police montrer que j'ai bien remplacé la vignette en question.

Qu'en pensez-vous ? Pour ma part, je trouve que c'est de l'abus

de confiance et de la malhonnêteté de la part de vos services et qu'il faut dénoncer un tel procédé très douteux (comme vous l'auriez fait du temps où vous étiez journaliste). Il me semblait que votre ministère était là pour protéger la société. Vos policiers feraient mieux de perdre leur temps, par exemple, à régler le problème de contrebande.

François Picard
Saint-Jodire

Médecine à la pièce

Comment ce fait-il que dans les services de santé la rémunération à la pièce « acte » est permise aux médecins ?

En principe, travail à la pièce veut dire : Plus de pièces fabriquées rapidement, plus de dollars.

Est-ce que le médecin, en plus des facultés extraordinaires dont il est doué pour faire de la médecine, serait aussi muni d'un cerveau spécial qui le protégerait des abus de l'appât du gain ? La réponse est non.

La régie de l'assurance-maladie du Québec nous a déjà prouvé le contraire. Dans toutes les usines où il y a du travail rémunéré à la pièce, il y a un système de contrôle de qualité extrêmement sévère, et lorsque le travail de certaines pièces exige

beaucoup d'attention et de précision, ce travail n'est pas rémunéré à la pièce. Faut-il conclure que la médecine n'est pas du travail de précision ?

Travail trop vite fait ? Sans doute, parfois lorsque nous sommes rémunérés à la pièce.

André Tanguay
Breakeyville

Site à rejeter

(Lettre à M. Pierre Paradis, ministre de l'Environnement)

Nous désirons exprimer le mécontentement de plusieurs citoyens. Au moins 47 personnes ont signé une pétition contre l'implantation d'un site pour le rejet des déchets de fosses septiques dans la paroisse de Saint-Raymond de Portneuf.

Ce site empesté littéralement la vie des proches résidents et ce malgré votre législation sur la qualité de l'environnement, article 20. Je cite : « La même prohibition s'applique à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant, dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du

sol, à la végétation, à la faune ou aux biens ».

Nous exigeons qu'il y ait réparation de ce gâchis et que votre ministère, qui est supposé garantir la qualité de vie pour nous et les générations à venir, prenne des actions concrètes qui prouveront sa bonne foi, comme la relocalisation de ce site dans un endroit plus adéquat, c'est-à-dire loin des secteurs où il y a des résidences ou des chalets et, cette fois, en concertation avec la population impliquée.

L'adoption en douce d'un tel site ne peut que confirmer nos craintes quant aux effets négatifs à court et à long termes que ces déchets engendreront. Pourquoi la population de Saint-Basile a-t-elle pu exprimer son refus face à ce projet et pas nous ? Est-ce qu'on sous-estimerait l'intelligence des gens de Saint-Raymond ville et paroisse ?

Il vous incombe donc de prendre la décision qui s'impose d'elle-même dans ce dossier bien précis. Nous comptons sur votre grande compréhension et espérons une action immédiate afin d'éviter l'irréparable et d'assurer le bien-être de la population.

Lise Côté et 3 autres signataires pour le Comité pour la sauvegarde de l'environnement de Saint-Raymond

■ Réponse négative de Shamir

JÉRUSALEM (Reuter) — Le premier ministre israélien Yitzhak Shamir a répondu par la négative à une lettre envoyée par le président américain George Bush le priant de faire des concessions pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient, a annoncé hier la radio israélienne. La radio nationale et celle de l'armée ont déclaré que Yitzhak Shamir avait déclaré à George Bush que l'État hébreu n'accepterait jamais que l'ONU joue un rôle dans une conférence de paix. Israël insiste également pour qu'une telle conférence débouche immédiatement sur des pourparlers de paix bilatéraux avec chacun de ses adversaires arabes.

■ Avance des travaillistes

LONDRES (Reuter) — L'opposition travailliste a le vent en poupe et recueille 41,5 % des intentions de vote des Britanniques, contre 33,5 % aux conservateurs, si l'on en croit un sondage d'opinion publié hier. Ce sondage Gallup, effectué chaque mois pour le compte du Daily Telegraph, est le premier du genre à révéler une avance du Labour depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre John Major, en novembre dernier.

■ Députés nommés au Liban

BEYROUTH (Reuter) — Le gouvernement pro-syrien au Liban a nommé hier 40 nouveaux députés dans le cadre d'un plan de paix destiné à mettre fin à 16 ans de guerre civile. Parmi eux figurent cinq chefs de milice déjà membres du cabinet, dont le Druze Walid Djoumblatt, chef du Parti socialiste progressiste, et le dirigeant de la milice Amal Nabih Berri, ainsi que sept autres ministres. Aucun siège

n'a été attribué au Hezbollah (Parti de Dieu), partisan d'un régime islamique au Liban.

■ Cochons renifleurs

LONDRES (Reuter) — Les douanes britanniques envisagent d'avoir recours à des « cochons renifleurs » pour détecter les stupéfiants. Les porcs sont connus pour posséder un fin odorat. On les utilise notamment dans le sud-ouest de la France pour déterrer les truffes. « Nous sommes prêts à envisager toutes les méthodes pour lutter contre le trafic de drogue », a déclaré jeudi Mike Knox, un haut responsable de la police britannique, lors d'un congrès de la police à Chester.

■ Camps kurdes fermés

WASHINGTON (Reuter) — Tous les camps de réfugiés mis en place en mars à la frontière irako-turque pour accueillir les milliers de Kurdes qui avaient fui l'Irak sont désormais fermés, a annoncé hier le Pentagone. Le dernier de ces camps de montagne encore ouvert, à Cukurca, a fermé hier et les 881 personnes qui s'y trouvaient ont été transportées par avion dans un autre camp de réfugiés en Turquie, à Silopi, a déclaré le porte-parole du Pentagone, Pete Williams.

■ Visite annulée en URSS

JOHANNESBURG (Reuter) — Une visite que Nelson Mandela, le vice-président du Congrès national africain (ANC), devait effectuer à Moscou à partir de dimanche a été reportée sine die, a annoncé hier le mouvement anti-apartheid. Selon un communiqué de l'ANC, les dates de la visite qui devait durer quatre jours « ne convenaient pas aux dirigeants soviétiques » que Nelson Mandela devait rencontrer. Ce

dernier se trouve actuellement en France. Hier, il a déclaré à Paris que les sanctions économiques contre le régime sud-africain devaient être maintenues.

■ Télévision en trois dimensions

TOKYO (AFP) — La firme japonaise NTT a annoncé hier avoir mis au point un procédé de télévision en couleurs en trois dimensions qui ne nécessite pas le port de lunettes spéciales. Selon la compagnie Nippon Telegraph and Telephone, le procédé met en oeuvre des cristaux liquides dont les 640 points sensibles par cm2 produisent deux images différentes du même objet selon une division verticale, chacune destinée à un oeil. Les procédés existants d'images en trois dimensions nécessitent le port de lunettes spéciales.

■ Manuscrit de Marx à vendre

LONDRES (Reuter) — Le manuscrit d'un article de huit pages rédigé par Karl Marx à l'âge de 24 ans sera mis à l'encan le 26 juin à Londres, a annoncé hier la galerie de vente aux enchères Christie's. Le document, évalué à 150 000 \$ à 190 000 \$, serait le seul manuscrit complet de l'auteur du *Capital* encore détenu par un particulier. Il critique la politique conservatrice du roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse.

■ Mariage de Rust

HAMBURG (AP) — Le jeune Allemand Matthias Rust, qui s'était rendu célèbre pour s'être posé à bord d'un petit avion en 1987 sur la place Rouge de Moscou, s'est marié en secret dans le Nevada le 23 mai, a affirmé hier le journal allemand Bild. Rust a épousé une Polonaise de 27 ans prénommée Katharina, un mois après avoir été condamné pour avoir poignardé une jeune infirmière qui refusait de l'embrasser.

FÊTEZ LA NOUVELLE ANNÉE MAINTENANT CHEZ PASCAL, LA MAISON DU MEUBLE ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER

MEUBLES PASCAL

CÉLÈBRE LE NOUVEL AN!

AUCUN PAIEMENT AVANT JANVIER 1992.

• Aucun versement initial* • Aucun intérêt* • Mensualités flexibles*

Venez faire vos achats chez Pascal dès maintenant et ne payez rien avant l'année prochaine.*
Fixez vos propres termes de paiement.* Une bonne raison de célébrer le nouvel an à l'avance.



Sealy
POSTUREPEDIC

GARANTIE
DE 15 ANS
3 ANS GRATUIT

299\$

Matelas et sommier

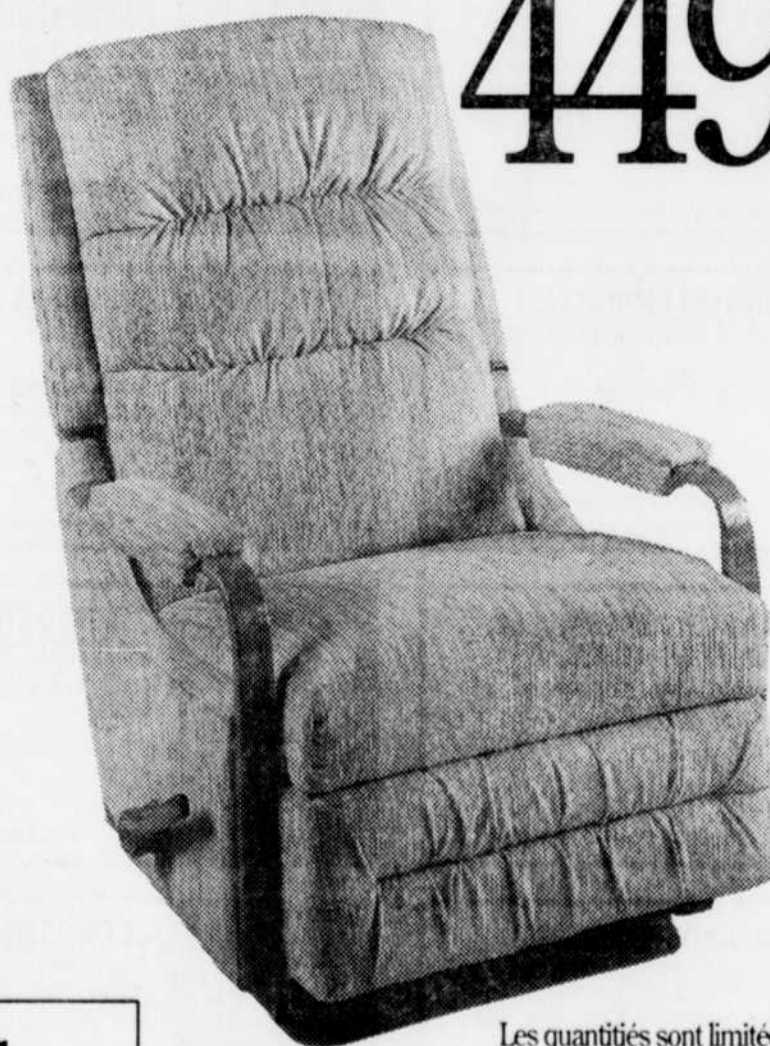
Cet ensemble «Monaco» Posturepedic de Sealy comprend un matelas et un sommier.
Le matelas renferme 580 ressorts triples compensés. Format simple. Cour. 419,95 \$, **Solde 299 \$**.
Format double. Cour. 549,95 \$, **Solde 429 \$**. Format «Queen». Cour. 599,95 \$, **Solde 479 \$**.

* Approbation du crédit requise. Taxes payables au moment de l'achat. Aucun achat minimum requis. Cette offre ne s'applique pas aux appareils électroménagers et électroniques.

UNE FÊTE DES PÈRES DÉLASSANTE AVEC LA-Z-BOY.

Fauteuil inclinable au superbe bois de chêne et au dossier des plus confortables. Le cadeau rêvé pour la fête des Pères à un prix qui n'épuisera pas votre budget. Fauteuil. Cour. 599,95 \$, **Solde 449 \$**.

449\$



Les quantités sont limitées.

Pascal

LA MAISON DU MEUBLE ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER

UN CHOIX JUDICIEUX

Québec L'autre Pascal Place Laurier, 2700, boul. Laurier, Sainte-Foy. (418) 659-4816. Heures d'affaires: lundi au mercredi 9h-17h30, jeudi et vendredi 9h-21h, samedi 9h-17h.

SAMEDI, C'EST MOITIÉ PRIX!

**LE SAMEDI 8 JUIN SEULEMENT,
LA BAIE CASSE LES PRIX NET!
TOUT UN CHOIX D'ARTICLES
À MOITIÉ PRIX! RATEZ PAS ÇA!**

**60%
DE RABAIS***

**TOUS LES SERVICES
DE 20 PIÈCES SIGNÉS
JOHNSON BROS.!**

Services en stock seulement. Désolés,
pas de commande spéciale.

* Sur le prix ordinaire.

Vaisselle, rayon 614.

**MOITIÉ
PRIX!**

**SUPERCHOIX D'INTERCHANGEABLES
HUNT CLUB EN TISSU GAUFRE!**

Jupes et pantalons pour femme.
Blanc, marine, pervenche, havane,
etc. Tailles 10 à 18: petite, tailles 6 à
16. Ord. 29,99. Solde **14,99** ch.
Forte, tailles 38 à 44. Ord. 32,99.
Solde **16,49** ch.

Interchangeables pour femme,
rayons 115, 116 et 136.

**MOITIÉ
PRIX!**

**POUR HOMME, PAQUETS DE 3 SLIPS
GRENADIER TOUT COTON!**

Caleçons classiques, minislips et
cache-sexe dans le lot. Couleurs
variées. Tailles P.M.G. Ord. 9,99.
Solde **4,99** le paquet.

Sous-vêtements pour homme,
rayon 857.

**MOITIÉ
PRIX!**

**DUOS-SOMMEIL MAYFAIR DE
BEAUMARK!**

Une place, deux places ou grand lit.
Ord. 580\$ à 940\$. Solde **289,99** à
469,99 l'ens.

Duos-sommeil, rayon 515.

**MOITIÉ
PRIX!**

**TOUS LES MANTEAUX ET TOUTES LES
VESTES D'EXTÉRIEUR POUR FEMME!**

Tailles P.M.G. et 6 à 16; tailles petites
offertes dans certains magasins. Le
choix varie selon le magasin. Ord.
20\$ à 205\$. Solde **10\$ à 102,50** ch.

Manteaux pour femme, rayons
101 et 801.

**MOITIÉ
PRIX!**

**PANTALONS ET TRICOTS TOUT COTON
POUR JEUNE HOMME!**

Au choix: pantalons ceinturés
Global Mind ou tricot mode. Ord.
29,99. Solde **14,99** ch.

Dans certains magasins.
Mode jeune homme, Boutique 317.

**MOITIÉ
PRIX!**

CHOIX DE LITÈRES DE FIN DE SÉRIE!

J.P. Stevens, Springmaid,
Wamsutta et Texmade! Le choix
varie selon le magasin. Ord. 30\$ à
200\$. Solde **14,99 à 149,99** ch.

Linge de maison, rayon 601.

**MOITIÉ
PRIX!**

**CHOIX DE 3 MODÈLES DE
PANTOUFLES ISOTONER!**

Pour elle, des pantoufles à boucles,
brodées ou façon boudoir.
Pointures P.M.G. Le choix varie
selon le magasin. Ord. 26\$ à 30\$.
Solde **12,99 à 14,99** la paire.

Bas pour femme, rayon 225.

**MOITIÉ
PRIX!**

**POUR BÉBÉ, CULOTTES DE PLASTIQUE
ET COUCHES EN TISSU DE BABYKINS!**

Le choix varie selon le magasin.
Ord. 8,99 à 69,99. Solde **4,49** à
34,99 ch.

Boutique de bébé, rayon 401.

**MOITIÉ
PRIX*!**

**TOUS LES ACCESSOIRES DÉCORATIFS
EN LAITON ET TOUS LES PANIERS!**

* Sur le prix ordinaire.

Dans certains magasins seulement.
Accessoires décoratifs, rayon 534.

**MOITIÉ
PRIX*!**

**TOUS LES SACS À MAIN EN PAILLE,
EN BONJA OU FAÇON KENYA!**

Le choix varie selon le magasin.
* Sur le prix étiqueté.

Sacs à main, rayons 210 et 829.

**MOITIÉ
PRIX!**

**POUR ENFANT, SUPERCHOIX DE
CHEMISES TISSEES ET DE
PANTALONS POUR LE PRINTEMPS!**

Pour fille et pour garçon, en tailles 2
à 16. Tenues en jean ou en molleton
exceptées. Le choix varie selon le
magasin. Ord. 8,99 à 34,99. Solde
4,49 à 17,49 ch.

Vêtements pour enfant, rayon 400.

**MOITIÉ
PRIX!**

SUPERBES LAMPADAIRES EN LAITON

Ils sont orientables et donc aussi
pratiques qu'élégants! Ord. 99,99.
Solde **49,99** ch.

Dans certains magasins seulement.
Lampes, rayon 545.

**MOITIÉ
PRIX*!**

**TOUS LES BAGAGES DE FIN DE SÉRIE,
LES MALLETES, LES SERVIETTES ET
LES PORTE-DOCUMENTS!**

Le choix varie selon le magasin.
* Sur le prix ordinaire.

Bagages, rayon 796.

**MOITIÉ
PRIX!**

**POUR ENFANT, MIGNONNES
SANDALETTES NINJA TURTLES!**

En rouge, violine ou bleu. Ord. 10\$.
Solde **4,99** la paire.

Chaussures pour enfant, rayon 446.

**MOITIÉ
PRIX!**

VERRERIE PINWHEEL EN CRISTAL

Choix de pièces taillées main, en
cristal à 24% de plomb. Ord. 17,98.
Solde **8,99** ch.

Vaisselle, rayon 614.

**MOITIÉ
PRIX!**

BATTERIES GOURMET'S CHOICE!

Batteries de cuisine, 10 pièces. En
acier inoxydable à 3 épaisseurs.
Ord. 285,98. Solde **142,99** l'ens.

Dans certains magasins seulement.
Articles ménagers, rayon 637.

**MOITIÉ
PRIX!**

JOLIES RADIOS NOSTALGIA!

Modèles au choix: "Malt Shop",
"Wood", "Parking Metre" ou
"Horn". Le choix varie selon le
magasin. Désolés, pas de bon
d'achat différé. Ord. 89,99 à 169,99.
Solde **44,99 à 84,99** ch.

Appareils électroniques, rayon 688.

**MOITIÉ
PRIX!**

**BLOUSONS ET PANTALONS
RUGGED TERRAIN EN NYLON!**

Trois modèles de blousons au
choix. Ord. 39,99. Solde **19,99** ch.
Pantalons. Ord. 29,99. Solde **14,99**
ch.

Magasin excepté: Carrefour Laval.
Vêtements de sport, rayon 740.

**MOITIÉ
PRIX!**

**SERVICES DE VAISSELLE EN
GRÈS, 20 PIÈCES!**

Jolie vaisselle bordée de noir. Ord.
37,99. Solde **18,99** l'ens.

Dans certains magasins seulement.
Articles ménagers, rayon 637.

**MOITIÉ
PRIX!**

**MACHINES À ÉCRIRE ET APPAREILS
DE TRAITEMENT DE TEXTES, DE FIN
DE SÉRIE!**

Comprend les modèles en montre
et ceux remis à neuf. Le choix varie
selon le magasin. Ord. 99,99 à
499,99. Solde **49,99 à 249,99** ch.

Appareils pour la maison et le
bureau, rayon 693.

**MOITIÉ
PRIX*!**

**TOUS LES SHORTS ET LES
TEE-SHIRTS NIKE ET REEBOK!**

Le choix varie selon le magasin.
* Sur le prix étiqueté.

Magasin excepté: Carrefour Laval.
Vêtements de sport, rayon 740.

**MOITIÉ
PRIX!**

**ENSEMBLES DE COUTEAUX,
13 PIÈCES!**

Chacun comprend un bloc de
rangement, 6 couteaux à bifeck, 5
couteaux de cuisine et un affiloir.
Ord. 59,99. Solde **29,99** l'ens.

Articles ménagers, rayon 637.

**MOITIÉ
PRIX!**

**JEUX MASTER SYSTEM
DE SEGA!**

Ord. 99,99. Solde **49,99** ch. Après la
remise postale de 10\$ du fabricant:
39,99 ch.

Jouets, rayon 762.

**MOITIÉ
PRIX!**

SÈCHE-CHEVEUX LIFESTYLER!

Modèle Turbo, de 1250 watts. Ord.
24,99. Solde **12,49** ch.

Petits appareils électriques de
soins personnels, rayon 636.

**MOITIÉ
PRIX*!**

**TOUS LES COUTEAUX DE LA
TABLE DU GOUVERNEUR!**

Ensembles et articles suivis.
* Sur le prix ordinaire.

Articles ménagers, rayon 637.

**MOITIÉ
PRIX!**

**JOUETS D'ÉTÉ EN PLASTIQUE
OU GONFLABLES!**

Ord. 1,19 à 49,99. Solde **59¢** à
24,99 ch.

Jouets, rayon 762.

**MOITIÉ
PRIX!**

**PAQUETS DE CADRES POUR
PHOTOS!**

Cadres en métal ton or. Paquets de
3 cadres de 13 cm sur 18 cm, ou de
2 cadres de 20 cm sur 25 cm. Ord.
7,99. Solde **3,99** le paquet.

Papeterie, rayon 706.

**MOITIÉ
PRIX*!**

**TOUTES LES MACHINES À CRÈME
GLACÉE DE DONVIER!**

Que de délices en perspective!
* Sur le prix ordinaire.

Dans certains magasins seulement.
Articles ménagers, rayon 636.

**MOITIÉ
PRIX!**

CHOIX DE FRIANDISES!

Gelées aux fruits, 226 g. Ord. 2,99.
Solde **1,49** ch. Coquillages
Vandenbulcke, 250 g. Ord. 7,99.
Solde **3,99** ch.

Friandises, rayon 729.

**MOITIÉ
PRIX!**

LE FIL À TRICOTER SAYELLE!

Fil à tricoter peigné. Couleurs
variées. Ord. 1,75. Solde **79¢** la
pelote.

Dans certains magasins seulement.
Fil à tricoter, rayon 701.

● ACHATS EN MAGASIN SEULEMENT! ● DÉSOLÉS,
PAS DE COMMANDE SPÉCIALE, PAS DE BON
D'ACHAT DIFFÉRÉ ET PAS DE SUBSTITUT ● FAITES
VITE POUR PROFITER D'UN MEILLEUR CHOIX!
● OFFRES VALIDES JUSQU'À ÉPUISEMENT DES
STOCKS!

